



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025 ET FINANCIER 2024





# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Table des matières

Table des matières	
Le mot du Maire.....	2
Exécutif .....	5
Bureau du Conseil municipal .....	6
Conseil municipal .....	6
Séances du Conseil municipal.....	8
Administration.....	10
Service Technique .....	11
Etat civil.....	12
Vie communale.....	14
Sécurité .....	15
Police Municipale .....	15
Gardes Ruraux.....	18
Finances (FIN).....	19
Bâtiments, Assainissement, Routes et Agriculture (BARA) .....	20
Manifestations, Sport et Événements (MASE) .....	22
Développement durable, Environnement et Communication (DEC).....	24
Cohésion Sociale et Culture (COSC).....	29
Ecole, Jeunesse et Citoyenneté (EJC) .....	35
Petite enfance .....	38
Fanfare municipale de Meinier.....	39
Compagnie des Sapeurs-pompiers .....	40
Comptes rendus financiers .....	42
Commune de Meinier.....	43
Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) .....	57
Fondation Immobilière de Meinier (FIM).....	64
Groupement Intercommunal pour La Petite Enfance (GIPE) .....	72
Groupement Intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau (GICSR).....	81



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Le mot du Maire

### Le mot du Maire



Madame, Monsieur les Adjoints,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes, j'ai l'avantage de vous présenter le rapport administratif concernant la période du 1 juin 2024 au 31 mai 2025, ainsi que les comptes rendus financiers, se rapportant à l'année civile 2024 de la Commune de Meinier, du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau (CSR), du Groupement intercommunal de la petite enfance (GIPE), de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et de la Fondation immobilière de Meinier (FIM).

L'année écoulée a vu bon nombre d'activités se dérouler avec succès. A l'exception des promotions de l'école qui ont été annulées au dernier moment en lien avec un risque météo majeur, le 1<sup>er</sup> Août a été fêté dignement, le marché de Noël a connu un vif succès, l'Escalade et la Fête de Noël de l'école également. Une soirée pré-électorale s'est tenue en automne, lançant ainsi la campagne avant les élections de ce printemps. Bon nombre de candidats se sont annoncés, proposant une relève nécessaire, vu le nombre important de conseillers municipaux sortants qui souhaitaient s'arrêter. Ces différents évènements nous ont aidés à passer le cap de la nouvelle année, avant de passer un bon moment de convivialité lors de la traditionnelle soirée des vœux du Maire et de la remise des mérites meynites, à deux belles personnalités Gaby Gremion et Jacques Petitpierre, les récompensant pour leur engagement sans faille au sein de notre communauté pour favoriser le Bien vivre ensemble et le lien social. Le repas et la sortie des Ainés se sont conjugués ce printemps en une journée spectacle et repas convivial à l'Uptown pour le plus grand plaisir des participants.

A nouveau, tout au long de l'année, les associations et sociétés meynites ont effectué un travail remarquable pour favoriser le lien social et permettre à tous de se sentir bien à Meinier, en permettant à chacun de participer à plein d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de rencontres. Cette dynamique villageoise, enviée par beaucoup de communes voisines, est une richesse pour Meinier. Toutefois, l'engagement important de bénévoles pour faire vivre ces structures est à saluer et à encourager, car le risque de voir des comités se fragiliser est toujours bien réel.

Une salle de coworking a été récemment mise en fonction au-dessus de la crêperie, gérée d'ailleurs par celle-ci, permettant aux meynites de bénéficier d'un cadre professionnel de proximité et de qualité. Juste à côté, le nouveau bancomat de Meinier est entré en fonction grâce à la Raiffeisen qui a soutenu fortement cette réalisation.

Enfin le cimetière a vu sa restauration être menée à son terme, avec au final, un espace qui donne entière satisfaction par la qualité des travaux réalisés. Ce lieu, ô combien important, a retrouvé toute la sérénité et la beauté que l'on souhaite y trouver.



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Le mot du Maire

---

Ce printemps a été marqué par une période électorale assez longue, suscitant tensions et excitation, pour finalement nous proposer un nouveau Conseil municipal et un nouvel Exécutif qui géreront, avec engagement, notre commune pour les 5 prochaines années, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Le 23 mai 2025, une magnifique soirée de fin de législature, en compagnie de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, s'est tenue à la salle communale, afin de remercier les conseillers municipaux et les membres de l'Exécutif sortants pour le travail accompli durant ces dernières législatures. Beaucoup d'émotions et de larmes, mais aussi de satisfaction du travail accompli avec sérieux et compétences pour le bien de tous et dans le respect de nos valeurs meynites, visant à favoriser le sentiment d'appartenance à notre communauté et à privilégier le bien commun et l'intérêt général.

L'Exécutif a eu la chance de pouvoir s'appuyer sur des conseillers municipaux très engagés qui ont beaucoup donné en temps et en énergie tout au long de leurs mandats. Cela reste aussi une caractéristique meynite dont nous pouvons être fiers. Nos employés communaux méritent également toute notre reconnaissance pour leur investissement sans faille au service de la population de notre commune.

Au moment de passer le témoin, deux gros chantiers sont toujours en cours : le quartier de la Poste avance à grand pas et les premiers locataires pourront sans doute rentrer en avril 2026 dans les premiers appartements mis à disposition. Merci aux membres de la Fondation immobilière pour le suivi de ce beau projet.

Enfin, au centre sportif de Rouelbeau, tout l'éclairage sera changé cet été et le terrain principal sera mis en synthétique, afin de proposer, pour la reprise de septembre, à toutes les équipes de l'USM, au nombre de 21, de jouer dans de bonnes conditions et par tous les temps. Merci aux membres du CSR pour leur engagement précieux, afin de mener à bien ce projet.

Au niveau financier, cette année 2024 se termine d'une manière positive puisque les comptes font apparaître un excédent de revenus. Le total des charges s'élève à Frs 10'196'451.97 et les revenus se montent à Frs 10'376'138.97, soit un résultat de fonctionnement positif de Frs 179'687.- venant augmenter d'autant la fortune nette de la commune. Nous avons également pu comptabiliser Frs 1'426'064.36 d'amortissements supplémentaires, nous permettant ainsi de diminuer les futures charges d'amortissements dès 2025 de Frs 84'000.-.

Les charges (hors amortissements) restent bien maîtrisées, elles sont inférieures au budget de Frs 391'058.- (-4.7%).

Du côté des revenus, nous avons eu la bonne surprise de recevoir un correctif d'impôts de Frs 810'000.- provenant en grande partie de 2023 et les impôts continuent à augmenter.

Les investissements réalisés en 2024 sur le patrimoine administratif s'élèvent à Frs 274'307.-, déduction faite des subventions.

Cet excédent de revenu, ces amortissements supplémentaires et la faible part d'investissements nous permettent de continuer à réduire l'endettement net de la commune, ce qui est une bonne chose pour la suite.

Je vous invite à découvrir dans les pages suivantes de ce rapport quelques extraits de la vie communale de Meinier, relatée par les présidents de commissions et mis en page par notre secrétariat, preuve d'une collaboration fructueuse et indispensable entre élus et personnel communal.



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2023-2024

### Le mot du Maire

---

Enfin, je profite de tous vous remercier, adjoints, conseillers municipaux et employés communaux, pour votre confiance et votre soutien durant cette législature qui s'achève. Cela a été précieux pour moi de pouvoir m'appuyer sur vous et vos compétences. Vous avez œuvré avec engagement et motivation, en m'aidant à assumer mes responsabilités de Maire. Ce fût un honneur d'avoir porté haut et clair les couleurs de Meinier durant cette décennie, tout comme de vous avoir eus à mes côtés.

Tout en vous remerciant chaleureusement et en souhaitant le meilleur à ceux qui vont prendre le relais de cette noble tâche, j'aimerais encore vous assurer de toute ma reconnaissance et vous exprimer mes meilleures pensées.

Alain Corthay  
Maire de Meinier



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Politique

### Exécutif



**CORTHAY Alain**

**Elu Maire depuis 2015**

Adjoint au Maire de 2007 à 2015  
Conseiller municipal de 1999 à 2007

**Dicastères** Administration générale  
Finances (FIN)  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)



**PIERREHUMBERT  
Coranda**

**Elue Adjointe depuis 2015**

Conseillère municipale de 2011 à 2015

**Dicastères** Cohésion sociale & Culture (COSC)  
Développement durable, Environnement &  
Communication (DEC)



**JAQUET Marc**

**Elu Adjoint depuis 2020**

Conseiller municipal de 2015 à 2020

**Dicastères** Bâtiments, Assainissement, Routes &  
Agriculture (BARA)  
Manifestations, Sport & Evènements  
(MASE)



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Politique

### Bureau du Conseil municipal



**BERTHELET Christophe**  
Président du Conseil municipal  
Elu en 2015  
Finances (FIN)  
Bâtiments, Assainissement,  
Routes & Agriculture (BARA),  
Président



**JOTTERAND Denis**  
Vice-Président du Conseil  
Elu en 2021  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté  
(EJC)  
Manifestations, Sport &  
Événements (MASE)



**KORFF Simona**  
Secrétaire du bureau du  
Conseil municipal  
Elue en 2020  
Ecole, Jeunesse et Citoyenneté  
(EJC)  
Développement durable,  
Environnement &  
Communication (DEC), Présidente

### Conseil municipal



**AELLEN Boris**  
Conseiller municipal  
Elu en 2020  
Développement durable,  
Environnement &  
Communication (DEC)  
Bâtiments, Assainissement,  
Routes & Agriculture (BARA)



**BARBAT Sylvie**  
Conseillère municipale  
Elue en 2015  
Bâtiments, Assainissement,  
Routes & Agriculture (BARA)  
Manifestations, Sport &  
Événements (MASE), Présidente



**BALTASSAT Nicolas**  
Conseiller municipal  
Elu en 2021  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté  
(EJC)  
Cohésion sociale & Culture  
(COSC)



**BURGOS José**  
Conseiller municipal  
Elu en 2015  
Finances (FIN),  
Manifestations, Sport &  
Événements (MASE)



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Politique

### Conseil municipal



**CASTELLI Enrico**  
Conseiller municipal  
Elu en 2017  
Finances (FIN), Président  
Manifestations, Sport &  
Evénements (MASE)



**DESBIOULLES Caroline**  
Conseillère municipale  
Elue en 2020  
Cohésion sociale & Culture  
(COSC)  
Bâtiments, Assainissement,  
Routes & Agriculture (BARA)



**DUPRAZ Yannick**  
Conseiller municipal  
Elu en 2018  
Développement durable,  
Environnement &  
Communication (DEC)  
Bâtiments, Assainissement,  
Routes & Agriculture (BARA)



**LE David-Peter**  
Conseiller municipal  
Elu en 2020  
Cohésion sociale & Culture  
(COSC)  
Manifestations, Sport &  
Evénements (MASE)



**MARTIN Didier**  
Conseiller municipal  
Elu en 2023  
Finances (FIN)  
Développement durable,  
Environnement &  
Communication (DEC)



**MORAND Stéphane**  
Conseiller municipal  
Elu en 2020  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté  
(EJC)  
Développement durable,  
Environnement &  
Communication (DEC)



**MÜLLER Fokeline**  
Conseillère municipale  
Elue en 2015  
Cohésion sociale & Culture  
(COSC)  
Développement durable,  
Environnement &  
Communication (DEC)



**SANZ VELASCO Paola**  
Conseillère municipale  
Elue en 2015  
Développement durable,  
Environnement &  
Communication (DEC)  
Manifestations, Sport &  
Evénements (MASE)



**SCHWAB Ania**  
Conseillère municipale  
Elue en 2011  
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté  
(EJC), Présidente  
Cohésion sociale & Culture  
(COSC)



**SELLA Valérie**  
Conseillère municipale  
Elue en 2011  
Cohésion sociale & Culture  
(COSC), Présidente  
Bâtiments, Assainissement,  
Routes & Agriculture (BARA)



## Séances du Conseil municipal

Du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à 9 reprises :

### Points principaux traités lors des séances :

(L'intégralité des séances CM peut être consultée dans les procès-verbaux accessibles sur le site de la commune : [www.meinier.ch](http://www.meinier.ch))

#### 13 juin

- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant brut de Fr. 26'000.- TTC pour la procédure de modification de zones du Centre sportif de Rouelbeau, sis au chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676
- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 85'000.- TTC pour la réfection de l'éclairage des terrains de football du Centre sportif de Rouelbeau, sis au chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676
- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 2'200'000.- TTC pour la réalisation de nouveaux drains et la transformation du terrain A naturel de football en synthétique au CSR, sis au chemin des Champs-de-la-Grange/chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676
- Approbation de la résolution relative à l'autorisation accordée à la FITIAP d'octroyer une servitude d'empietement, une servitude d'usage et une servitude de passage, ainsi que la cession des droits à bâtir de la parcelle n° 365 au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstructa SA sur les parcelles n° 332, et n° 1944, et au profit desdites parcelles n° 332 et n° 1944.

#### 12 septembre

- Présentation du projet de futur bâtiment dans la ZIAP par Monsieur Kreutzer

#### 10 octobre

- Présentation du budget 2025

#### 14 novembre

- Approbation des résolutions relatives aux projets de plan de site et de modification des limites de zones des hameaux du Carre d'Amont et du Carre d'Aval
- Approbation de la délibération relative aux amortissements complémentaires 2024 d'un montant total de Fr. 1'865'658.74
- Approbation de la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 102'800.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaire pour l'accueil de nouveaux logements
- Approbation de la délibération relative aux indemnités allouées dès le 1er juin 2025 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux
- Approbation de la délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
- Approbation de la résolution relative à l'autorisation de renouveler en 2025 les emprunts contractés par la FITIAP



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Politique

### 5 décembre

- Approbation de la délibération relative au crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 780'000.- TTC pour la réfection de l'éclairage des terrains de football du CSR, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676
- Approbation de la délibération relative au crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 170'000.- TTC pour l'optimisation des installations d'arrivée de l'eau et d'arrosage du CSR, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676
- Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Meinier

### 13 mars

- Refus de la résolution relative à la demande de mise en oeuvre de mesures d'accompagnement pour réduire le trafic dans le village et opposition à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon (France)

### 10 avril

- Présentation des comptes 2024

### 15 mai

- Approbation de la délibération relative à un crédit d'investissement complémentaire pour les travaux d'aménagement sur les allées, les espaces verts et la création d'un nouveau jardin du souvenir dans le cimetière de Meinier, sis au chemin de la Rétuelle, parcelle n° 1254, au montant de Fr. 90'000.- TTC
- Approbation des comptes 2024 du GICSR
- Approbation des comptes 2024 de la FIM
- Approbation des comptes 2024 de la FITIAP
- Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
- Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024





# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Administration communale

## Administration



### Mairie

Permanence téléphonique

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30  
Jeudi de 14h00 à 16h30

Le guichet du secrétariat de la mairie est ouvert selon l'horaire suivant :

Hors vacances scolaires			Durant les vacances scolaires		
Lundi	09h30	– 11h30	Mardi	09h30	– 11h30
Mardi	09h30	– 11h30	Jeudi	15h00	– 17h00
Mercredi	09h30	– 11h30			
Jeudi	15h00	– 19h00			
Vendredi	09h30	– 11h30			

## Personnel communal

Michel Vazquez Secrétaire général	Sandrine Schweizer Secrétaire générale adjointe	Virginie Favre-Romano Comptable
Corinne Murisier Secrétaire-réceptionniste	Brigitte Veuillet-Dumont Responsable administrative FIM/GIPE/GICSR	Joane Rossi-Monney Archiviste
Heidi Gusset Coordinatrice sociale	Corinne Sudan Ludothécaire	Marc Zwahlen Responsable service technique
Yann Zamofing Service technique	Thomas Greco Service technique	Maxime Hasanovic Service technique, dès le 01.06.2024
Eduardo Oliveira Responsable des bâtiments	Ana Paula Barbosa Aide-concierge	Andreia Dos Santos Borges Aide-concierge
Orquidia Araujo Da Silva Concierge de la mairie	Claudine Laurent Concierge du bâtiment collectif jusqu'au 31.01.2025	Catherine Mesrobian Concierge du bâtiment collectif dès le 13.01.2025
Zahra Maeder Patrouilleuse scolaire	Evelyne Hartmann Patrouilleuse scolaire	Stéphanie Roméri Patrouilleuse scolaire
Claudia Piller Patrouilleuse scolaire	Bernard Freymond Responsable déchetterie verte et patrouilleur scolaire	

## Petite Enfance

Corinne Gicquel Directrice	Sophie Chenevard Adjointe pédagogique	Véronique Périat Secrétaire administrative
-------------------------------	--	---

*L'ensemble du personnel est à remercier pour son engagement et sa disponibilité à l'égard des concitoyens et des élus.*



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Administration communale

## Service Technique

Chemin du Stade 6 - ☎ 022 752 32 66

Le service technique a pour mission principale d'offrir un cadre de vie agréable à nos communiers grâce notamment aux différentes plantations florales qui égayent nos espaces publics. Il collabore à la réalisation des différents événements communaux. Il assure l'entretien des espaces verts, du cimetière et des routes, et il s'occupe également de la levée de poubelles communales.

Ci-dessous, vous trouverez quelques chiffres en tonnes des volumes de déchets récoltés et acheminés vers les différents centres de récupération et d'incinération par notre mandataire Pradervand Transports ainsi que par le dispositif MOBILITRI :

TONNAGE	2024	2023	2022	2021
<b>Ordures ménagères</b>	442.8	420.19	426.22	448.05
<b>Encombrants</b>	116.84	126.14	117.66	107.56
<b>Verre</b>	83.89	123.85	167.64	164.08
<b>Papier</b>	120.06	126.21	120.01	134.05
<b>PET</b>	6.55	6.96	5.89	6.34
<b>Alu &amp; Fer blanc</b>	3.83	3.54	4.50	4.42
<b>Textiles</b>	14.81	12.88	5.96	11.20
<b>Bois (encombrants)</b>	2.44	0.79	2.89	19.39
<b>Ferraille (encombrants)</b>	0.00	0.00	0.76	2.02
<b>Huile</b>	1.20	0.60	0.80	1.60
<b>Déchets de cuisine</b>	16.68	14.54	12.02	2.9





# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Administration communale

## Etat civil

Pour toutes démarches administratives en vue d'un mariage (le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées), d'une naissance, d'une reconnaissance (les reconnaissances en paternité, avant ou après la naissance, peuvent être reçues dans n'importe quel office si le père et la mère ont la nationalité suisse et sont domiciliés en Suisse) ou d'autres faits d'état civil vous devez vous adresser à :

### Etat civil Arrondissement Campagne et rive gauche du Lac Chemin des Rayes 3 – 1222 Vésenaz

Adresse postale : case postale 160, 1222 Vésenaz  
Contact ☎ 022 722 11 80 – ✉ etat-civil@collonge-bellerive.ch  
**Heures d'ouverture au public : du 16.06.2025 au 27.06.2026**  
Lundi 8h30 – 12h30 / sur rendez-vous  
Mardi 8h30 – 12h30 / sur rendez-vous  
Mercredi 8h00 – 11h00 / sur rendez-vous  
Jeudi 8h00 – 11h00 / sur rendez-vous  
Vendredi 8h00 – 11h00 / sur rendez-vous

**Acte d'origine et certificat individuel d'état civil** : s'adresser à l'office d'état civil de la commune d'origine.

**Acte de naissance, de reconnaissance, de mariage et de décès** : s'adresser à l'office d'état civil où a eu lieu l'évènement.

Durant l'année 2024, l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » a été sollicité pour un soutien à l'arrondissement de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ».

Le département des institutions et du numérique (DIN) a accepté un élargissement des compétences des faits d'état civil à l'office de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » afin d'assurer les prestations de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ». Une convention de collaboration entre les arrondissements a été signée le 29 juillet 2024. Le soutien est accordé jusqu'au 30 septembre 2025.

Population résidente au 31 décembre (source OCSTAT)	
2014	2083
2015	2145
2016	2160
2017	2151
2018	2142
2019	2124
2020	2124
2021	2098
2022	2082
2023	2074
2024	2070

Statistiques pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024	
Décès sur la commune	4
Mariages célébrés en Mairie	6
Naissances sur la commune	0
Reconnaissances en paternité enregistrées	7



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Administration communale

---

## NATURALISATION

**Service cantonal des naturalisations**, Route de Chancy 88, 1213 Onex - +41 22 546 46 46

TPG : ligne K-L/tram 14 Arrêt Bandol

Toutes les informations nécessaires peuvent être consultées sur le site de l'Etat de Genève : <https://www.ge.ch/devenir-suisse>

La commission ad hoc Naturalisations a été mise en place au sein du Conseil municipal de Meinier au début de l'année 2018 dans le but de rencontrer les futurs naturalisés domiciliés à Meinier. Il s'agit d'une rencontre informelle entre les autorités communales et les demandeurs de naturalisation. Ces derniers sont invités à la mairie de Meinier pour y rencontrer les trois conseillers municipaux membres de la commission. S'ensuit une petite discussion sur le parcours et les motivations des futurs naturalisés. La commune, en tant que lieu de domicile, représente le lien le plus étroit avec des autorités pour les futurs Suisses, ce qui implique, aux yeux de la commission, une rencontre amicale faisant par ailleurs souvent office de premier contact. Cette procédure permet ainsi de légitimer le préavis devant être donné par le Conseil municipal quant à chaque demande de naturalisation.

En 2024, 16 personnes ont acquis la nationalité Suisse.

## ACQUISITION DU DROIT DE CITE

**Pour les Confédérés :**

Les Confédérés (non genevois) qui souhaitent acquérir un autre droit de cité doivent prendre contact avec le **Service cantonal des naturalisations**

**Pour les Genevois :**

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Meinier auprès de l'**Etat Civil Campagne et Rive Gauche du Lac**

En 2024, une personne a acquis le droit de cité de Meinier.

## ATTESTATION DE DOMICILE

**Pour les Confédérés et les Genevois :**

Vous pouvez obtenir une attestation de domicile à la mairie ou via le site de l'**Office cantonal de la population et des migrations**.

**Pour les ressortissants étrangers :**

Office cantonal de la population et des migrations.

Route de Chancy 88, 1213 Onex

+41 22 546 46 46

Site internet de l'Office cantonal de la population :

<https://www.ge.ch/obtenir-attestation-office-cantonal-population-migrations/comment-obtenir-attestation-ocpm>



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Administration communale

## Vie communale

### Soirée des nouveaux habitants et nouveaux naturalisés

Le 10 novembre 2024, les Autorités communales ont accueilli les nouveaux habitants et naturalisés. Après une courte partie officielle, les convives ont pu se délecter autour d'un apéritif dînatoire concocté par « Sophie cuisine en tout genre ».

### Subvention vélo

Dix-huit personnes ont bénéficié de la subvention pour l'achat d'un vélo ordinaire ou à assistance électrique.

### Cartes journalières CFF

Grâce à la carte journalière dégriffée « commune », vous voyagez une journée entière à partir de 39 francs avec le demi-tarif et à partir de 52 francs sans demi-tarif dans toute la Suisse, dans le rayon de validité de l'AG. Que ce soit en train avec les CFF ou d'autres entreprises ferroviaires, en bateau, en bus, en tram ou en car postal, la carte journalière dégriffée met à votre portée une multitude d'itinéraires.

Retrouvez toutes les informations (tarifs et procédure) sur notre site internet : [www.meinier.ch](http://www.meinier.ch).

### Bibliobus

Le Bibliobus vous attend le vendredi sur le parvis de la salle communale (dates précisées sur les « tous-ménages »). Ce service à la population est en partie financé par la commune.

	2022	2023	2024	Ecart 24/23
Prêts Adulte	279	396	322	-19%
Prêts Jeunesse	2137	1612	1731	7%
<b>Total prêt</b>	<b>2416</b>	<b>2008</b>	<b>2053</b>	<b>2%</b>
Inscription Adulte	7	3	4	33%
Inscription Jeunesse	4	4	5	25%
Collectivités	0	0	0	0%
<b>Total inscriptions</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>29%</b>
Nb de tournées	12	11	12	9%
Moy. Prêts/tournée	201,3	182,5	171,1	-6%
Fréquentation	543	530	604	14%
Nb de pers./tournée	45,3	48,2	50,3	4%
Accueil de groupe	1	0	4	100%
Nb accompagnants	2	0	11	100%
Nb participants	8	0	37	100%



### Sécurité

#### Police Municipale

Ch. du Vieux-Vésenaz 35 -1222 Vésenaz – T. 022 752 52 52 24h/24

apm@collonge-bellerive.ch

Lors de la séance de validation des budgets 2025 avec les magistrats des communes partenaires, qui s'est tenue le 19 juin 2024, certaines communes ont exprimé leur volonté d'augmenter leur contribution afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent.

Les prestations de la Police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2024, (identique à 2023) :

Anières	70%	Gy	10%
Choulex	30%	Hermance	30%
Collonge-Bellerive	490%	Jussy	40%
Corsier	50%	Meinier	30%

#### Effectif

Le poste de la Police municipale de Collonge-Bellerive est composé de cinq agents jusqu'au mois d'août, de deux contrôleurs du stationnement (1 agent à 100 % et une agente à 50 % de janvier à août, puis à 80 % dès septembre), d'une adjointe administrative, de deux patrouilleuses scolaires, ainsi que de deux contrôleurs du stationnement saisonniers en contrat à durée déterminée (CDD). Ces derniers sont actifs sur les communes riveraines du lac de mai à septembre, du vendredi au dimanche.

L'effectif de la Police municipale était de cinq agents jusqu'au mois d'août, à la suite du départ de l'ancien Sergent-major. Début septembre, l'équipe s'est renforcée avec l'arrivée de l'Appointé Alexandre Besson, portant ainsi l'effectif à six agents.

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la quatrième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance) et sont engagés à un taux d'activité de 50 %, assurant une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

#### Nouveauté

Le 8 juin 2024, la Police municipale de Collonge-Bellerive a organisé un événement «Café-Croissant», une rencontre conviviale invitant la population à échanger avec les forces de l'ordre. Le magistrat en charge de la sécurité, la police cantonale ainsi que l'ingénieur communal étaient également présents afin de répondre aux diverses questions des habitants. Cet événement a rencontré un franc succès, tant auprès de la population que des forces de police, qui ont pu, au fil des discussions, mener de nombreuses actions de prévention sur divers sujets. À noter que ce type d'événements s'est également tenu dans plusieurs communes partenaires, notamment à Anières, Corsier et Gy, où il a également remporté un vif succès. D'autres communes vont adhérer à ce projet dans les années à venir afin de renforcer ce lien de proximité entre la police et la population.



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Administration communale

## Quelques chiffres

- 64 patrouilles nocturnes durant lesquelles la Police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes
- 20 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces
- 6513 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 3490 sur Collonge-Bellerive

A relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement soit de mi-mai à mi-septembre, 1'344 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50% du vendredi au dimanche exclusivement permet d'agir sur les nombreux véhicules en infraction, encombrant les chemins aux abords des accès au lac, durant la période estivale.

- 1222 inscriptions dans notre main courante (missions et réquisitions de la population ainsi que les demandes des communes



## Pour mémoire

Depuis le mois de mai, les agents de la Police municipale ainsi que les contrôleurs du stationnement utilisent un nouveau formulaire d'amende d'ordre.

Grâce à un accès direct via un QR code présent sur les nouvelles amendes ou via une plateforme en ligne ([www.ao-ge.ch](http://www.ao-ge.ch)), les contrevenants peuvent consulter les détails de l'infraction, accéder à la facture et procéder au paiement de manière centralisée. Il est également possible d'imprimer une facture ou de contester l'amende directement depuis cette plateforme. Pour les personnes ne disposant pas de smartphone ou d'un accès à internet, le paiement pourra toujours être effectué directement dans les locaux de la Police municipale. Nos agents se tiennent à disposition pour tout renseignement concernant ce nouveau système.

## Quelques missions

- 28 contrôles de circulation répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal
- 54 interventions liées aux animaux (problématiques canines, animaux morts sur la route)
- 40 interventions pour des véhicules gênants
- 55 interventions pour le contrôle et le suivi des haies débordant sur la voie publique

Ces chiffres ne représentent qu'un aperçu des nombreuses missions auxquelles la Police municipale est confrontée quotidiennement sur notre territoire.

## Séances et collaboration

L'année 2024 a été riche en séances pour la Police municipale. Diverses réunions, en visioconférence et en présentiel, ont permis d'organiser avec succès plusieurs manifestations d'envergure cantonale, telles que le marathon de Genève et le triathlon.



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

### Administration communale

---

Il est également important de souligner la bonne collaboration de longue date entre la Police municipale et le poste de Police de la Pallanterie. Ce partenariat permet des échanges constructifs et proactifs sur les problématiques rencontrées dans nos communes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la Police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- séances mensuelles avec les responsables des Polices municipales du canton (17 communes)
- séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)
- séances mensuelles entre responsables des Polices municipales
- séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- diverses séances avec nos partenaires des autres communes
- séances avec les autorités communales des différentes communes partenaires
- séances réseau

Récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016 sur la commune de Collonge-Bellerive uniquement :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
31	15	17	23	10	21	32	35	35

A l'instar des années précédentes, la Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plusieurs événements ont été couverts sur les huit communes partenaires. Les promotions scolaires, les fêtes nationales, le festival « Ajafest » à Anières, « Jazz sur la plage » à Hermance, « Courir pour aider » à Meinier, la vogue de Gy, la fête de la courge à Corsier, la fête de l'Escalade.

Pour conclure, la Police municipale a su répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la population en s'adaptant aux défis du terrain. Grâce à une présence régulière et visible, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces ainsi que dans les parcs et places publiques, elle joue un rôle essentiel dans la sécurité de proximité. Par son dévouement, son écoute et sa proactivité, elle veille chaque jour à assurer la quiétude et le bien-être des concitoyens.

Filipe Loureiro, Sergent-major, Chef de poste



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Administration communale

## Gardes Ruraux

Rte de Jussy 316 – 1254 Jussy – T. 022 888 15 15  
gardesruraux@jussy.ch

La commune poursuit sa collaboration avec les gardes ruraux de Seymaz-Région.

Ces agents de terrain veillent à prévenir les atteintes à l'aire agricole ainsi qu'aux points de collecte communaux. Ils se déplacent exclusivement à vélo électrique et à pied selon la nature du terrain.

Assermentés, les gardes sont habilités à dénoncer différents types d'infractions, notamment :

- le stationnement illicite
- les chiens sur l'aire agricole
- le fait de pénétrer sans droit sur l'aire agricole
- le maraudage
- la dépréciation des récoltes

Ce service constitue une réponse concrète à la **multiplication des incivilités** dans les campagnes genevoises. Il incarne une volonté commune de préserver le patrimoine rural et de sensibiliser les habitants au respect de leur environnement. Il travaille étroitement avec la police cantonale du poste de la Pallanderie, la police municipale et les gardes faune.

Statistiques sur l'ensemble des communes :

	2024	2023
Km parcourus	10496	8109
Stationnements illicites	108	102
Déchets sauvages	8	45
Déprédatrices, maraudages	25	18
Chiens en divagation, déjections	26	26
Dégâts, intempéries	5	21
Patrouilles préventives et canines	42	-
Autres	20	18
Constats	178	-
Fiche RPRur	170	-



De gauche à droite : Michel Bossus, chef de service, Laurent Travagli et Olivier Pasqual



### Finances (FIN)

La Commission des Finances a exercé son rôle durant l'exercice 2024/25 en examinant notamment le budget 2025 et les comptes 2024. Elle a préavisé favorablement ces deux objets.

Avec un total des charges de CHF 10'196'451.97 et un total des revenus de CHF 10'376'138.97, les comptes 2024 présentent un résultat positif de CHF 179'687.

Le résultat positif enregistré est d'autant plus réjouissant que des amortissements complémentaires votés l'automne dernier à hauteur de CHF 1'426'064.36 ont été réalisés. Cela permettra d'économiser CHF 84'000 de charges d'amortissements dès 2025.

L'excédent de revenus est dû à trois facteurs :

- Un correctif d'impôts de CHF 810'000.- sur les années précédentes
- Une progression des impôts de CHF 318'000.- pour l'année 2024
- Un « non dépensé » de CHF 495'000.- au niveau des charges (hors amortissements complémentaires)

Les charges sont plus élevées par rapport aux comptes 2023, avec une augmentation de 9 %. Cette hausse provient principalement des provisions liées au reliquat et aux prévisions fiscales (CHF 202'000.-) ainsi que des pertes sur débiteurs (CHF 119'000.-). Comme l'an passé, les charges de transfert augmentent également (péréquation financière CHF 77'000.-, GIPE CHF 50'000.-, GIAP CHF 21'000.-, etc.).

Les investissements pour l'année 2024 se sont élevés à CHF 876'573.15 et les subventions reçues à CHF 602'268.15. Le résultat net des investissements s'est ainsi fixé à CHF 274'307.-. Ce montant est bas comme l'an passé et permet de continuer à diminuer l'endettement net de la Commune.

La santé financière de la Commune est saine.

Je remercie Virginie Favre-Romano pour l'excellente tenue des comptes, notre Maire Alain Corthay pour sa bonne gestion financière et les membres de la Commission des finances pour leur travail.

Enrico Castelli  
Président de commission



## Bâtiments, Assainissement, Routes et Agriculture (BARA)

Tout au long de cette année, la commission s'est occupée du suivi des divers chantiers en cours, des travaux d'entretien et de remise en état ou d'amélioration de divers locaux, espaces, lieux et routes.

### BÂTIMENTS

#### Appartement de fonction

Des travaux d'isolation ont été réalisés afin d'améliorer l'enveloppe thermique de cet appartement.

#### Électricité générale

Grâce à un nouveau contrat signé avec les SIG, le tarif au kWh est passé de 59 ct à 15ct, la commune a donc pu faire une économie de CHF 70'000.- sur les frais d'électricité.

### ROUTES

Nous avons effectué la remise en état de la route de Covéry (partie entre le chemin de la Garmaise et la route de Bellebouche) avec la création d'un regard pour récupérer l'eau ainsi que le remplacement de deux regards sur la route de Bellebouche et d'un sac au chemin des Courtis.

Des travaux de consolidation et de réfection ont débuté sur les ponts de la route de Corsinge et du chemin de Fiez.

Nous avons également effectué la remise en état du chemin de la Dame-Blanche. L'Etat a validé la demande de subvention pour « chemin blanc », couvrant 30% du budget prévu, soit un montant d'environ CHF 17'000.-.



Rte de Covéry



Chemin de la Dame Blanche



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Rapports des commissions

### ASSAINISSEMENTS

#### Drainages/Collecteurs

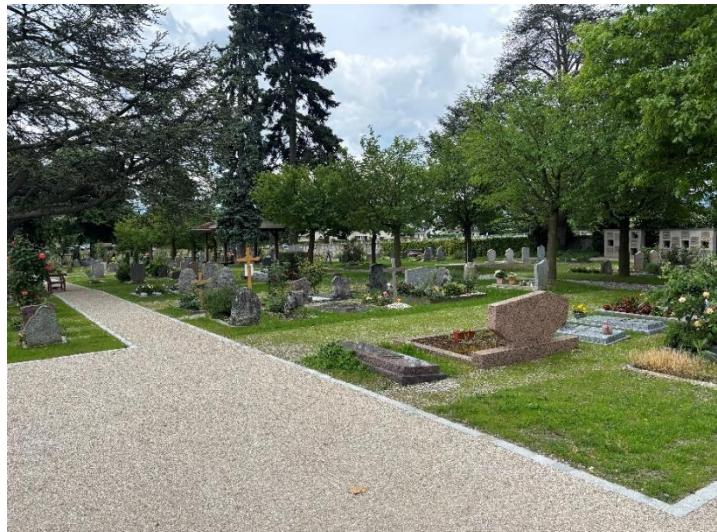
Il y a eu plusieurs collecteurs à faire contrôler. Notamment celui du chemin des Foulis et celui en bas de la Vy-La-Tour vers les serres du Domaine de la Touvière.

### CIMETIÈRE

Les travaux de réaménagement ont commencé à l'automne 2024 et se sont achevés en avril 2025. Une inauguration a eu lieu le 12 avril dernier.

Un grand merci à la sous-commission BARA, Mme Barbat Sylvie, Mme Sella Valérie ainsi qu'à M. Jaquet Marc, Adjoint, pour la gestion et réalisation de ce « nouveau » cimetière.

Par ailleurs, le règlement du cimetière a été mis à jour avec quelques modifications.



### VOIRIE

La croix d'Essert et celle du cimetière ont été entretenues avec une nouvelle méthode de lavage.



Depuis quelques mois, la commune est confrontée à une recrudescence de dépôts sauvages de déchets. Des mesures ont été prises à l'encontre des contrevenants identifiés.

Monsieur Maxime Hasanovic est venu renforcer l'équipe du service technique de la commune.

Je terminerai ce rapport en remerciant le personnel communal pour son travail et sa disponibilité tout au long de l'année, ainsi que les membres de la commission pour cette législature.

Christophe Berthelet  
Président de commission



## Manifestations, Sport et Événements (MASE)

### Fête Nationale

Sous un ciel dégagé et baigné par un soleil généreux, le 1<sup>er</sup> août a été célébré dans une ambiance chaleureuse et empreinte de tradition. La réussite de cette fête a été portée par l'engagement de l'Amicale des sapeurs-pompiers, qui a préparé la soupe, ainsi que par les Dames Meynites, qui ont confectionné de délicieuses pâtisseries.

Les festivités ont débuté par la partie officielle, ouverte par le capitaine des sapeurs-pompiers Joël Béné, qui a procédé à la lecture du Pacte fédéral, avant de céder la parole à Monsieur le Maire, Alain Corthay. Au son des premières notes de l'hymne national, interprété par la fanfare municipale, la foule chantante a donné le ton, rejoints rapidement par la population rassemblée.

A la tombée de la nuit, lampions et flambeaux se sont allumés, et le cortège lumineux a traversé les rues jusqu'au lieu du feu de joie. Dans l'effervescence de la soirée, petits et grands ont levé les yeux vers le ciel pour admirer le feu d'artifice qui a illuminé la fin de cette belle fête.

### Marché de Noël

Le marché de Noël a, une fois de plus, enchanté l'ensemble des visiteurs, qui ont pu déambuler parmi une trentaine de stands soigneusement décorés, à la découverte de créations artisanales et d'idées cadeaux originales.

Au cœur du marché, des ballons suspendus aux couleurs vert, rouge et or, apportaient une touche féerique à la décoration, tandis qu'un magnifique sapin attirait tous les regards. Après un décompte à l'unisson pour l'illumination de l'arbre de Noël, l'école de musique a offert une parenthèse musicale dans cette soirée hivernale.

Côté saveurs, un assortiment gourmand de mets sucrés et salés était proposé, répondant aux envies de chacun.





# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Rapports des commissions

### Vœux du maire & mérites meynites

Lors des vœux du maire, le 14 janvier dernier, la commune a eu le plaisir de remettre le mérite meynite d'honneur à deux personnalités emblématiques de notre village : Gaby Gremion et Jacques Petitpierre.

Cette distinction vient récompenser leur engagement sans faille, leur générosité et leur contribution au dynamisme de Meinier.

La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif dînatoire, suivi du traditionnel partage de la galette des Rois, moment toujours très attendu. Et cette année, la surprise a été double : ce ne sont pas un, mais deux rois qui ont été couronnés !



Pour conclure ce rapport, je tiens à remercier les membres de la commission – Paola Sanz Velasco, Denis Jotterand, Enrico Castelli, David Lê et José Burgos- ainsi que Marc Jaquet, représentant de l'exécutif, pour leur engagement constant, leur disponibilité et la qualité de leur collaboration durant ces cinq années.

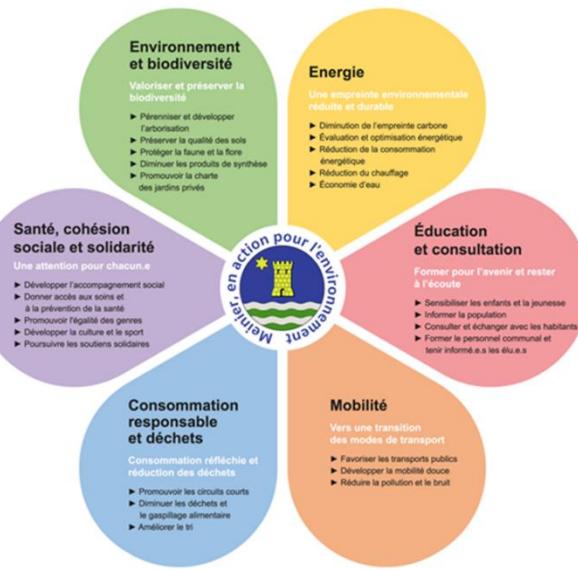
Sylvie BARBAT  
Présidente de commission



## Développement durable, Environnement et Communication (DEC)

La commission Développement Durable, Environnement et Communication (DEC) est actuellement composée de Simona Korff (Présidente), Line Müller, Paola Sanz Velasco, Boris Aellen, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand, et Coranda Pierrehumbert (représentante de l'Exécutif). Je tiens à en remercier tous les membres pour leur engagement pendant ces 5 années de législature qui nous ont permis la mise en œuvre et l'aboutissement d'un Agenda 2030 communal ambitieux et multiple. Cet Agenda est non seulement le fruit de réflexions et d'actions menées pendant toute cette législature, mais il est également une précieuse référence qui permettra de donner une vision et d'accompagner les actions pour la prochaine législature.

Dans le cadre de notre Agenda 2030, nous avons continué cette année encore à développer nos actions en faveur de la **préservation de la biodiversité**. Loren Manceaux du Centre de coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO) nous a présenté les résultats de l'étude de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) sur les améliorations possibles concernant la trame noire à Meinier. Ce rapport donne à la commune des leviers d'actions pour la préservation de la biodiversité des espèces nocturnes, telles que les chauve-souris, les insectes et les oiseaux de nuit. Ces pistes d'action seront prises en main de manière plus concrète par les nouveaux membres de la commission lors de la prochaine législature.



Le 18 janvier 2025, le collectif citoyen « SeymazVie » a organisé la deuxième édition du nettoyage de la Seymaz. Une petite équipe meynite s'est mobilisée pour débarrasser le Chambet de ses déchets, depuis son embouchure dans la Seymaz jusqu'à Corsinge. Au total, 280 kg de détritus ont été extraits de la Seymaz et de ses affluents. Lors du communiqué de presse, l'exemplarité de la commune de Meinier, qui utilise des caninettes biodégradables, a été particulièrement soulignée.



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

### Rapports des commissions

Au cours de l'année écoulée, la commission s'est engagée activement dans deux autres projets majeurs en lien avec la biodiversité. Le premier projet a été la mise en œuvre de la Vadrouille meynite, en collaboration avec Émilie et Virginia Tournier, co-fondatrices de l'association NARIES. Pour concevoir cette vadrouille, elles ont mené un important travail de recherche et de terrain : elles ont lu de nombreuses ressources et sont allées à la rencontre de plusieurs habitantes et habitants de la commune afin de donner vie à la Vadrouille no 9 « Entre Nature et Histoire » : <https://vadrouille.naries.ch/vadrouille-naries/meinier/>. Cette balade est une belle manière de découvrir ou redécouvrir Meinier en 11 étapes qui mêlent découverte de la faune et de la flore, éléments historiques et anecdotes locales rigolotes



Parcours de la Vadrouille de Meinier

La Vadrouille de Meinier est désormais disponible au départ du centre du village, n'hésitez pas à aller la découvrir !

Le deuxième projet prolonge le travail de bachelor de Nasser Yassine, soutenu en 2023 à l'HEPIA, portant sur la régénération des sols des lots communaux à Meinier. C'est une démarche unique et un sujet crucial pour garantir la sécurité alimentaire, préserver l'environnement et faire face au changement climatique. Afin de valoriser ce travail et d'en diffuser les enjeux auprès du grand public, la commission a soutenu la réalisation d'une vidéo de sensibilisation. Celle-ci met en lumière les menaces qui pèsent sur les sols agricoles : agriculture intensive, déforestation, érosion, pollution, changement climatique et surexploitation des ressources. Ces pressions entraînent une dégradation des sols, une baisse de fertilité, une perte de biodiversité et une diminution de leur capacité à stocker le carbone.

Cette vidéo « Le Chant de la Terre », réalisée par Nasser Yassine avec la collaboration de Jonathan Mühlemann de CreativeWay pour l'image, le son et le montage, est disponible sur le site internet de la commune : <https://www.meinier.ch/developpement/developpement-durable/agenda-2030-vision-communale-en-matiere-de>.



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

### Rapports des commissions

A deux occasions j'ai été invitée à la Ferme de la Touvière à prendre la parole pour mettre en avant les actions menées par la commune pour préserver et favoriser la biodiversité sur notre territoire communal : le 15 mars 2025 à la Nuit de la Chouette organisée par le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) et le 5 avril 2025 au Festival du Film Vert pour la projection de *l'Hydre du lac* par le collectif citoyen *Les Changeurs*.



Festival du Film Vert à la Touvière le 5 avril 2025, photo S. Korff

Enfin, la collaboration avec l'équipe enseignante de Meinier continue avec toujours autant d'enthousiasme. **L'allée des 8P** s'agrandit, avec cette année encore la plantation d'un nouvel arbre le 13 mars 2025. En juin 2025, deux classes de Meinier ont pu profiter des **Journées de la Seymaz**, avec au programme toujours une partie en nature, un rallye et la réalisation d'un petit film d'animation.

**La réduction des déchets** est un autre axe important de notre Agenda 2030, que nous avons poursuivi cette année grâce à la collaboration avec l'association **Zero Waste Switzerland** (ZWS). Après la campagne d'affichage, nous avons décidé de privilégier cette année la participation régulière à plusieurs manifestations plutôt que de proposer une grande animation. La commission estime que cette approche permet une meilleure visibilité et un engagement plus fréquent et plus rapproché avec la population. Un atelier ludique de jeux pour les enfants sur le thème du zéro déchet était prévu lors des promotions du samedi 29 juin 2024. Cet atelier n'a malheureusement pas pu avoir lieu, car la fête des promotions a été annulée suite à un décret cantonal. Lors du traditionnel marché de Noël du 28 novembre 2024, nous avons réitéré le **Noël Troc-Déco** et avons également proposé un atelier Furoshiki en collaboration avec ZWS. Le furoshiki est une technique japonaise traditionnelle de pliage de tissu utilisée pour emballer les cadeaux. Le Troc-déco de Noël et l'atelier Furoshiki ont eu beaucoup de succès, plus de 120 personnes se sont arrêtées à l'atelier pour apprendre à emballer les cadeaux avec les tissus qui avaient été préalablement découpés par les membres de la commission.



Atelier Furoshiki le 28 novembre 2024 au Marché de Noël  
photos S. Korff



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

### Rapports des commissions

Le 10 janvier 2025, Paola Sanz Velasco s'est rendue à l'association *De fil en fil* ([www.defilenfil.com](http://www.defilenfil.com)) qui œuvre à la préservation du patrimoine du tissage en encourageant la récupération et en sensibilisant au gaspillage. Le tissage, en plus de sa dimension artisanale et écologique, constitue également un excellent vecteur de lien social. Plusieurs initiatives pourraient donc être envisagées à Meinier, avec les élèves de l'école ou par des activités intergénérationnelles. Une piste de réflexion pour la prochaine législature !

En matière d'**énergie**, la commune de Meinier a continué ses efforts avec un projet pilote en partenariat avec SIG-éco21 pour l'optimisation des bâtiments communaux. Plusieurs actions ont été menées en 2025 : calcul de l'indice de Dépense de Chaleur (IDC), installation de compteurs séparés d'électricité, d'eau et de chauffage, ainsi que l'installation de chauffe-eau thermique à la salle communale et l'appartement du concierge.

Nous avons continué à soutenir la **mobilité douce** en subventionnant l'achat de vélos et d'abonnements TPG.

Enfin, pour renforcer les objectifs climatiques du canton, à savoir réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et viser la neutralité carbone en 2050, le canton soutient les communes en proposant des ateliers thématiques, les **Ateliers Communes & climat**. Cette année, les membres de la commission ont de nouveau suivi ces ateliers sur différents thèmes : une balade canicule (22.08.2024), un atelier sur la requalification des cours d'école (19.09.2024), un atelier sur le thème de la santé sous l'angle du climat et de la durabilité (07.11.2024), l'atelier-bilan pour faire le point de l'année écoulée (05.12.2024), un webinaire sur le Bilan carbone du territoire (10 avril 2025) et un atelier sur les sols urbains à l'épreuve des changements climatiques (15.05.2025).

Depuis octobre 2023, nous participons au groupe de travail Communication, climat & communes (**COCLICO**) qui réunit 12 communes du canton pour réfléchir et mettre en place la campagne de communication du Plan Climat cantonal 2030 (PCC). Dans ce cadre, le canton met à disposition des communes un kit avec plusieurs dispositifs de terrain pour promouvoir ce PCC. Cette année, nous avons pu disposer du Triporteur « anti-gaspi » pour sensibiliser au gaspillage alimentaire le 25 mai 2025 lors du buffet « local et de saison » proposé par le collectif citoyen *Les Changeurs*. A cette occasion, une quinzaine de personnes ont pu profiter des deux ambassadrices qui ont sensibilisé au gaspillage alimentaire au travers de jeux.



Dispositif « anti-gaspi » le 25 mai 2025,  
photo S. Korff



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

### Rapports des commissions

L'année et la législature se sont terminées en beauté avec une présentation de notre Agenda 2030 à la population le 26 mai à la salle communale de Meinier, une merveilleuse façon de clôturer cette législature en partageant avec la population le fruit de notre engagement. Pendant cette soirée, Virginia Tournier de NARIES a inauguré la Vadrouille, et nous avons projeté le film de Nasser Yassine « Le Chant de la Terre ». Une soirée pleine de succès et d'émotion qui ouvre les perspectives pour la prochaine législature.



Présentation Agenda 2030 le 26 mai 2025, photo Virginia Tournier

Pour clore ce dernier rapport de la législature, je tiens à remercier chaleureusement Émilie et Virginia Tournier de l'association NARIES pour leur énorme travail de documentation, leur dynamisme et leur créativité qui ont permis de donner vie à la précieuse Vadrouille meynite. Un grand merci à Nasser Yassine, qui a su prolonger de manière engagée et pertinente son travail de bachelor en proposant une action de sensibilisation à la régénération des sols, à partir d'une étude locale novatrice menée sur les lots communaux de Meinier. Je souhaite saluer également les fidèles qui nous accompagnent depuis le début de cette législature, Dorinda Phillips et toute son équipe de ZWS qui accompagnent avec constance et conviction la commune sur le chemin du zéro déchet, ainsi que l'équipe enseignante de Meinier et Monsieur Dagau, toujours prêts à soutenir la commune dans sa démarche de développement durable. Je me réjouis de continuer à collaborer lors de la prochaine législature avec toutes ces personnes qui œuvrent pour la transition écologique de Meinier !

Simona Korff  
Présidente de la commission DEC



### Cohésion Sociale et Culture (COSC)

La commission Cohésion Sociale et Culture (COSC) est composée de Valérie Sella (Présidente), Caroline Desbiolles, Line Müller, Ania Schwab, Nicolas Baltassat, David Peter Le et Coranda Pierrehumbert (représentante de l'Exécutif).

J'ai eu l'honneur de présider cette commission pendant les deux dernières législatures. A ce titre, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble des membres pour leur engagement et leur précieuse collaboration. Grâce à leur disponibilité et leur professionnalisme, nous avons pu concrétiser divers projets au niveau de la cohésion sociale, la solidarité et la promotion culturelle.

### Aînés

#### Jubilaires

Au cours de cette période, nous avons eu l'occasion de célébrer des étapes de vie particulièrement significatives :

- **90 ans** : Nous adressons nos plus sincères félicitations à Marianne Dubouloz, Jole Cavegn, Gilbert Baily, Hélène Veillet et Monique Bitterli, qui ont célébré leur 90e anniversaire.
- **Noces d'or (50 ans de mariage)** : Nos vœux chaleureux vont à Monsieur et Madame Hennemann, qui ont célébré leurs noces d'or. Cinquante années d'union illustrent une fidélité et une complicité admirables.
- **Noces de diamant (60 ans de mariage)** : Nous saluons avec émotion Monsieur et Madame Chenaux, Monsieur et Madame Corminboeuf, Monsieur et Madame Friaut, qui ont atteint le cap des noces de diamant. Leur parcours commun est une source d'inspiration et de respect.

#### Club des Aînés

La commune réaffirme l'importance de son soutien accordé au Club des Aînés. Les initiatives proposées par le club offrent à nos citoyennes et citoyens séniors de nombreuses opportunités de socialisation et de loisirs. En tant que commission nous avons eu le plaisir de collaborer avec le comité et son président, Monsieur Patrice Poelvert. Après douze ans passés à la tête du Club, il a choisi de passer le relais. Nous tenons à lui exprimer toute notre gratitude pour son engagement. La présidence est désormais assurée par Monsieur Jean-Jacques Béné, à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

#### Sortie-Repas des Aînés du 27 mars 2025

Cette année la commission a voulu quelque chose de différent en proposant une sortie-repas « Hollywood » à l'UpTown Geneva. Chacune et chacun a sorti ses strass et ses paillettes pour participer à cette journée festive. Avant le dîner de gala, les convives ont pu se divertir avec une pièce de théâtre « Surprise : Partie ! ». L'après-midi s'est terminé par quelques pas sur le dance floor grâce à notre DJ, Antoine Mandala.





## Espace Santé-social et Centre intergénérationnel

### Coordinatrice sociale

L'Espace Santé-social est animé par notre coordinatrice et assistante sociale, Madame Heidi Gusset, avec qui nous collaborons avec un grand plaisir. Sa mission est d'accompagner les habitantes et habitants de la commune, à faire face à toutes problématiques sociales ainsi qu'à créer et maintenir le lien social entre toutes et tous.

### Maison de santé de Meinier

Notre coordinatrice sociale collabore également activement avec la Maison de santé de Meinier et l'IMAD (Institution genevoise de maintien à domicile). Ensemble, ils proposent un concept de santé collaborative, intégrative et durable.

### Repas autour d'une table

Cette action mise en place par l'IMAD, permet aux séniors de plus de 65 ans de partager chaque lundi midi un repas convivial animé par une bénévole au sein du restaurant le Tilleul, ceci afin de lutter contre l'isolement social.

### Ateliers informatiques

Au vu du succès des années précédentes, la commune continue à offrir des ateliers informatiques pour séniors avec des thèmes divers et variés. Les permanences organisées en partenariat avec les TSHM (Travailleurs Sociaux Hors Murs) sont également reconduites.

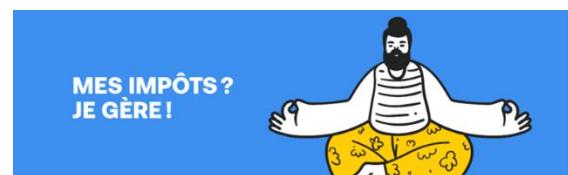


### Ateliers pour les proches aidants

En octobre et novembre 2024, deux ateliers « Aires de repos » ont été proposés, en collaboration avec les communes de Gy et Jussy. Leur but est de renforcer le rôle des proches aidants.

### Mes impôts, c'est plus un problème !

Le 20 mars 2025 un atelier impôt en collaboration avec l'Administration Fiscale Cantonale (AFC), pour les jeunes Meynites de 19 à 25 ans a permis aux participantes et participants de remplir leur déclaration d'impôts avec un compte e-démarches.





# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Rapports des commissions

### Commune en Santé

Le label « Commune en Santé » a été remis à la commune de Meinier lors de la soirée des Vœux du Maire, le 14 janvier 2025 en présence du médecin cantonal, Alessandro Cassini, accompagné de Véronique Delley, conseillère scientifique. Nous sommes fiers de faire partie des 6 communes genevoises labellisées. Ce label a pour mission d'inciter à la création d'environnements propices à la santé, en permettant de prendre conscience des mesures déjà présentes dans les communes, en favorisant leur pérennisation et en encourageant le développement de nouvelles actions. La commune peut influencer positivement et à long terme la santé ainsi que la qualité de vie de sa population. Le label soutient la commune dans l'inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé, afin de les valoriser auprès des habitantes et habitants, mais aussi d'identifier les forces et faiblesses des composants structurels influençant la santé.



### Groupe de pilotage

La Commission a participé au groupe de pilotage qui se réunit deux fois par an. Pour rappel, ces réunions ont pour objectif de favoriser les échanges entre les professionnels œuvrant au sein du bâtiment collectif. De ces séances émergent des synergies entre les différents utilisateurs du centre (la crèche, le jardin d'enfants, l'école, le Petit gourmand, le parascolaire, la ludothèque, la Rampe, le Club des Aînés, le restaurant du Tilleul, la Maison de santé, l'IMAD, les utilisateurs et thérapeutes de la salle de soins, le salon de coiffure, le salon d'esthétique et les concierges).

## Culture

### Spectacle « Les Diablogues »

Après le succès du spectacle itinérant « Neolithica » proposé par le théâtre de Carouge en 2023, nous avons souhaité réitérer l'expérience en proposant un nouveau spectacle qui aura lieu le 4 juin 2025.



### Soutiens culturels

La promotion de la culture est un axe important de la commune. Elle s'engage activement à financer et à promouvoir divers projets culturels de la région.



### Tombola culturelle surprise

La Tombola culturelle surprise a été reconduite. Elle connaît toujours un joli succès.



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Rapports des commissions

### Galerie d'exposition Le Coin du Centre

La galerie, tenue par Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre connaît un succès grandissant. Elle permet d'offrir une visibilité aux artistes locaux et propose également d'élargir les choix artistiques en invitant des artistes de toutes provenances et représentatifs de domaines d'expression variés.

Voici la liste des exposants présents à la galerie durant la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 :

#### 2024

Arnaud Legrand  
« Chevalier »



Steve Antionietti  
« Les avions en pierre »



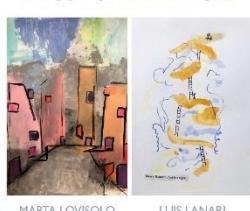
Brian Béduchaud  
« Naissance d'un triton »



Chloé Lamy  
« Grigri »



Marta Lovisolo & Luis Lanari  
Exposition de peinture



#### 2025

Roland Guignard  
Exposition de peinture



Marco Mattille  
Exposition  
d'Aquarelles



Nahtalie Insomby  
Exposition de céramique



Sylvie Wibaut  
« Illustrations »



#### EXPOSITION DE PEINTURE

Retrouvez le détail de ces expositions sur notre site internet :  
<https://www.meinier.ch/sport-culture-loisirs/galerie-d-exposition>



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

### Rapports des commissions

#### Humanitaire

En 2024, la Commune a consacré CHF 80'000.- aux dons humanitaires, soit CHF 40'000.- pour des projets en Suisse et CHF 40'000.- pour des projets à l'international.

Pour la Suisse, la priorité a été donnée à des projets sur le canton de Genève. Nous avons plus particulièrement privilégié les associations qui soutiennent les femmes et les enfants, en précarité ou atteints dans leur santé. Sur environ 200 dossiers, nous en avons retenu un peu plus de 100.

En ce qui concerne les dons humanitaires à l'étranger, nous avons favorisé des projets en lien avec la santé, l'éducation, les femmes et l'environnement.

Nous avons plus particulièrement soutenu l'Association Genevoise VOVINAM Việt Võ Đạo pour son projet caritatif au Vietnam « Espoir pour un monde meilleur » à hauteur de CHF 10'000.-. Cette somme a permis l'achat de vélos pour atteindre l'école sur les hauts plateaux ainsi que l'accès à l'eau potable avec la construction de puits en milieu rural.





# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Rapports des commissions

---

Nous avons également continué à soutenir deux projets par le biais de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) pour un montant de CHF 10'000.- chacun :

- Association Philiea, au Burundi, dans la région naturelle du Kirimiro, pour la recherche d'alternatives de financement innovant et de développement des exploitations familiales par la stimulation mutuelle.
- Association pour le Développement des Aires Protégées, Gestion communautaire du corridor de la Rungwa III, Tanzanie, Districts de Mlele, Sikonge Chunya et Itigi.

Une partie de la solidarité internationale a également été allouée pour des dons d'urgence suite aux inondations dont a été victime la région de Valence, en Espagne, à la fin octobre 2024.

De plus, comme chaque année, nous avons participé à l'Enquête annuelle dirigée par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), sur mandat du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Valérie Sella  
Présidente de commission



### Ecole, Jeunesse et Citoyenneté (EJC)

J'ai le plaisir de vous livrer ici mon dernier rapport administratif de la commission école, jeunesse et citoyenneté. Cette commission est composée de Mme Simona Korff, de Messieurs Nicolas Baltassat, Denis Jotterand et Stéphane Morand.

J'ai le privilège de présider cette commission depuis dix ans et je remercie sincèrement tous les membres de cette dernière pour leur engagement et leur enthousiasme constants.



La commission EJC poursuit, depuis plusieurs années, sa mission essentielle de renforcer les liens entre la jeunesse, les institutions communales et les structures éducatives. Pour l'exercice 2024-2025, la commission a multiplié les initiatives et approfondi ses collaborations avec l'école, les associations locales et les citoyens afin de favoriser le bien vivre ensemble.

#### Fête des promotions

Malheureusement la météo fort capricieuse du mois de juin ne nous a pas permis de faire les promotions 2024, les autorités cantonales ont estimé qu'il était trop dangereux de maintenir la fête des promos avec un si fort risque d'orages violents. La commission EJC a néanmoins tenu à offrir une soirée de départ pour la classe des 8P le 10 septembre 2024.

23 élèves y ont participé, accompagnés d'une centaine de parents et amis. Nous avons pu remercier les élèves de 8P avec la traditionnelle distribution de cadeaux.

#### La sortie des ados

Pour la 6<sup>ème</sup> édition de la sortie ados, la commission EJC a emmené les jeunes de la commune au domaine de Basseruche le samedi 21 septembre.

Plusieurs activités y étaient proposées telles que le tir à l'arc sur des cibles en forme d'animaux de la faune locale disséminées dans la forêt et le foot golf. Le principe de ce jeu étant d'adopter les mêmes règles que sur un parcours de golf mais avec une balle de foot au pied que l'on essaie de diriger vers le trou avec le moins de tirs possibles.



Cette matinée sportive s'est terminée par le partage d'une fondue sur la terrasse ensoleillée de ce bel endroit.



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Rapports des commissions

### La semaine de la démocratie

Pour la 7<sup>ème</sup> édition consécutive, la commune a accueilli le jeudi 10 octobre, dans le cadre de la semaine de la démocratie, les élèves de 8P pour un programme riche et interactif :

- Visite de la mairie et découverte du fonctionnement administratif
- Rencontre avec les élus (les conseillers municipaux membres de la commission EJC, M. le maire et ses adjoints).
- Organisation d'un conseil municipal fictif dans la salle du conseil où les enfants ont pu débattre de projets et soumettre des propositions.

### Les promotions citoyennes

Cela fait désormais plusieurs années que l'EJC a scindé les promotions citoyennes en deux événements distincts, le 6 novembre à la mairie et le 8 novembre au BFM.

Il nous semble important de recevoir les jeunes promus afin de pouvoir les accompagner au mieux dans leur nouvelle aventure de vie d'adultes. Cette année, 5 jeunes ont répondu à l'invitation. La commission les accueille à la mairie afin de partager un apéritif dînatoire et une petite distribution de cadeaux.

Le deuxième événement organisé par la ville de Genève s'est déroulé au bâtiment des forces motrices et avait pour invités cette année les journalistes Maurine Mercier, qui a pu partager avec les jeunes son expérience sur les zones de guerres, notamment en Ukraine, et Céline Bardet, spécialiste de crimes de guerre et de violences faites aux femmes. La seconde partie traditionnellement plus festive accueillait le chanteur suisse « Nuit incolore ».

### L'escalade

Comme chaque année, la fête de l'Escalade a rassemblé enfants, familles et autorités communales dans une ambiance chaleureuse et festive.

Les différentes associations présentes lors de cet événement participent grandement au succès de cette fête populaire et villageoise et je les en remercie. La soupe servie par le personnel de la voirie était succulente !





# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

## Rapports des commissions

### Fête de Noël

La commission Ecole, jeunesse et citoyenneté a effectué sa traditionnelle distribution de cadeaux le mardi 17 décembre. Le choix des cadeaux s'est porté sur des objets utiles et ludiques pour les jeunes écoliers de 1P à 8P. La société Teia Education, basée à Meinier, nous a proposé un choix d'objets pensé pour chaque tranche d'âge et dans des matériaux le plus durable possible.



Les enfants, les enseignants ainsi que les membres de la commission apprécient particulièrement ce moment d'échange. Nous repartons d'ailleurs chaque année les bras chargés de dessins plus beaux les uns que les autres.

### Repas avec les enseignants

La commission EJC souhaite valoriser l'engagement constant des enseignants et du personnel éducatif par l'organisation d'un repas convivial. Ce dernier a eu lieu à l'auberge communale de Bernex, le 8 avril 2025.

Ce moment d'échange et de détente a permis de :

- Remercier le corps enseignant pour son investissement tout au long de l'année.
- Echanger sur les projets pédagogiques en cours et à venir.
- Favoriser le dialogue entre élus, enseignants et partenaires institutionnels.

### Plantation arbre des 8 P

La traditionnelle plantation de l'arbre des 8P s'est faite lors d'une fraîche et venteuse matinée de mars. L'allée des 8P se trouve enrichie du quatrième arbre et s'intègre parfaitement dans le paysage arboré meynite.

Les élèves ont profité des conseils d'un professionnel sur la meilleure façon de prendre soin des arbres, du sol et de l'irrigation.



Afin de finaliser ce rapport, il me reste à remercier tous les acteurs qui permettent à la commune, à l'école et aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie si riche et agréable : L'APEM, Le Petit Gourmand, l'école, M. Eduardo Oliveira, le GIAP, La Rampe, Mme Heidi Gusset, Le club des aînés, M. Haïg Mesrobian et toutes les associations sportives et culturelles de la commune

Ania SCHWAB  
Présidente de commission



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

Rapport du groupement intercommunal de la petite enfance

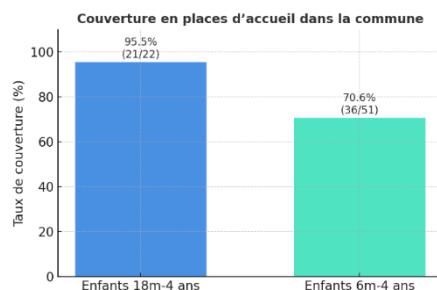
## Petite enfance

Corinne GICQUEL – Directrice

Dans notre commune, durant l'année scolaire 2024-2025, l'accueil des jeunes enfants a été largement assuré. Parmi les 22 enfants âgés de 18 mois à 4 ans, 21 ont disposé d'une solution en crèche ou en jardin d'enfants, ce qui représente un taux de couverture de 95,5 %. Seul un enfant reste sans mode d'accueil collectif identifié, ce qui témoigne d'une prise en charge quasi intégrale de cette tranche d'âge.

Si l'on considère l'ensemble des enfants de 6 mois à 4 ans (soit 51 enfants au total), 36 bénéficient d'une place en crèche ou en jardin d'enfants, portant le taux global d'accueil à plus de 70 %.

Ces résultats traduisent un réel investissement de la commune de Meinier en faveur de la petite enfance. Ils illustrent la volonté de proposer aux familles des solutions adaptées et de qualité, afin de favoriser à la fois l'éveil et le bien-être des enfants, tout en soutenant les parents dans leur quotidien.



### Le Jardin d'enfants : La p'tite Cabane

L'équipe du jardin d'enfants a accueilli avec plaisir les enfants des communes de Jussy et Meinier, ainsi que quelques enfants hors commune, grâce aux places disponibles.

En plus de la nature luxuriante qui l'entoure, le jardin d'enfants bénéficie des infrastructures mises à disposition par les deux communes, notamment l'accès à la salle de gymnastique dotée d'un matériel varié ainsi qu'à la ludothèque, enrichissant ainsi les expériences et les jeux proposés aux enfants.



### La crèche : Les Loupiots du Chambet

Depuis plusieurs années, la crèche constitue un lien incontournable entre les quatre communes (Meinier, Jussy, Presinge et Gy). Elle est un véritable lieu de rencontre, de soutien et d'échange pour les parents et les familles. Les relations qui s'y construisent dépassent le cadre quotidien et contribuent à tisser des liens durables, renforçant ainsi les ponts entre les habitants. Cette dimension sociale et communautaire est un atout essentiel pour le vivre ensemble.

L'équipe, formée et investie, est attentive au bien-être des enfants accueillis. L'environnement extérieur, riche et stimulant, invite à la découverte et favorise la curiosité naturelle des enfants. Les équipes éducatives s'appuient sur ces atouts pour proposer une grande variété d'activités.

Une attention particulière est portée à la mise en valeur de la nature, dont les bienfaits dans le développement des enfants sont nombreux et reconnus.





### Fanfare municipale de Meinier

La Fanfare est une société chaleureuse, dynamique et comme chaque année fidèlement présente aux manifestations qui rythment la vie de la Commune.

On peut citer entre autres comme événements : la Fête nationale (1<sup>er</sup> Août 2024), le marché de Noël (28 novembre 2024), la Fête de l'Escalade (10 décembre 2024), le demi-concert (26 janvier 2025), la soirée annuelle (10 mai 2025) et enfin la soirée de fin de législature (23 mai 2025).

La jeune troupe des Enfants Terribles n'est pas en reste, ayant notamment joué lors de la Fête des 50 ans de l'Association des parents d'élèves de Meinier (APEM) le 29 mars 2025.

Alexandre Guntz, Président pendant 7 ans, a transmis le flambeau lors de l'Assemblée générale à Grégoire Buffet, déjà membre du Comité depuis de nombreuses années. Encore une fois, on peut saluer et remercier le Président sortant pour son travail, son implication et sa loyauté. Merci Alexandre ! Et on peut être certain que le nouveau Président saura tout aussi brillamment mener la société. Bonne suite Grégoire et merci de prendre la relève !

Je remercie le Comité, Raphaël Hugon, Directeur de la Fanfare, Michaël Dubouloz-Monnet, Directeur de l'Ecole de Musique, et toutes les musiciennes et tous les musiciens pour leur passion et leur engagement.

Enrico Castelli - représentant du Conseil municipal à la Fanfare Municipale de Meinier





## Compagnie des Sapeurs-pompiers

Au 1er janvier 2025, l'effectif de notre Compagnie compte 35 membres.

Plusieurs de nos collègues ont démissionné pour des raisons personnelles ou professionnelles. Je tiens à les remercier du temps passé à nos côtés ; sapeur Deborah Dumonal, sapeur Carreira Thomas, sapeurs Balli Boris et sapeur Dellasala Mathieu. Encore merci à eux pour leur participation. Dans le même temps, de nouvelles têtes sont apparues. Je souhaite donc la bienvenue aux aspirants Jeanne Romano et Christophe Schnepp. Profitez du plaisir que peut apporter ce milieu du volontariat.

Tous les membres de notre Compagnie sont tenus de suivre les exercices planifiés annuellement, et ceci selon la spécialisation de chacun : équipier, chauffeur C1, porteur d'appareil respiratoire, manipulateur de la tronçonneuse, chef d'intervention ou cadre. Les exercices se déroulent en soirée ou le samedi après-midi.

C'est durant ces moments de formation que nous pouvons rafraîchir nos connaissances du matériel et passer en revue les différentes techniques d'intervention.

Il est important de se tenir à jour avec les nouvelles procédures acquises auprès du CIF à Versoix. Et ainsi, chacun peut profiter en retour de l'expérience de nos collègues qui se forment au GSIS.

920 heures ont été décomptées pour la formation continue des membres et plus spécifiquement des spécialistes.

182 heures de cours ont été effectuées au GSIS, notamment pour le bloc formation pour équipier, le bloc application pour équipier, le bloc formation PR, et enfin le bloc application PR et conduite en urgence.

Pour partir sereinement en intervention, il faut du matériel contrôlé, entretenu, et prêt à être mis efficacement et sans accroc en action dès le départ. 116 heures ont été consacrées à l'entretien du matériel, des locaux et des véhicules de notre Compagnie.

Les différents groupes d'intervention de notre Compagnie ont couvert diverses alarmes tout au long de l'année : incendie / bâtiment, incendie / détritus, inondation / bâtiment, sauvetage / animaux, débrouillement / voie publique, prévention / nature. Au total, 113 heures d'engagement.

La Compagnie est engagée sur différentes missions de préventions - incendie, entre autres dans le cadre du festival du film vert à la ferme de la Touvière. Il en est de même pour les gardes à la salle communale de Meinier, ou en association avec les services locaux, voire ceux dépassant le cadre communal : par exemple, la sécurité du cortège des promotions et de l'escalade, ou des activités cantonales impliquant notre territoire communal. Au total, ces activités se montent à 392 heures. Il est à noter que les heures fournies dans le cadre de Courir pour Aider sont gracieusement offertes par nos membres.

Pour mener à bien toutes les activités citées ci-dessus, l'état-major se réunit une fois par mois, et discute également des affaires courantes.

Les cadres se réunissent avant les exercices de Compagnie, afin de préparer le formel, organiser les différents postes avec les engins et mettre en place une intervention fictive.

96 heures ont été effectuées, par les cadres et l'état-major, pour la gestion de la Compagnie.



## RAPPORT ADMINISTRATIF 2024-2025

### Rapports des commissions externes

---

Notre partenariat avec nos collègues de la Région Seymaz se porte bien et progresse chaque année. Des commandes groupées de différents matériaux ont été réalisées, ceci afin de mutualiser leur utilisation.

Les piquets en commun, impliquant nos chefs d'intervention (CI) de Meinier, représentent, sur l'année 2024, 115 jours en semaines et 44 jours le week-end.

Pour rappel, nos CI sont répondants entre 19h00 et 06h00 la semaine ; pour le week-end, du vendredi 19h00 au lundi 06h00. Ceci inclut les jours de congé officiels sur 24 heures.

Je ne peux terminer ce rapport sans souligner l'implication de nos autorités auprès de notre Compagnie : tout d'abord Alain Corthay, récemment retraité de notre mairie.

Durant son activité passée à la mairie, Alain a su reconnaître et défendre notre travail. Nous avons réussi à échanger de manière constructive une relation basée sur le respect, la confiance réciproque, et une vision finalement commune sur le futur des sapeurs-pompiers volontaires. Son attachement à notre Compagnie a été très appréciée par nos membres. Nous espérons bien sûr poursuivre cette relation particulièrement avec l'Exécutif et le conseil municipal nouvellement élus.

Je souhaite également remercier notre déléguée au feu, Sylvie Barbat. Par sa présence, entre autres lors des parties officielles de la tournée des bouches, elle a su apporter un regard nouveau et souvent personnel sur cette fonction. Nous retiendrons avec plaisir ses discours souvent ciselés, et toujours empreints d'émotion et de qualité.

Ma fonction est de conduire la Compagnie : je ne peux y arriver qu'avec l'engagement au quotidien de tous les membres de la « 36 ».

Merci pour votre travail essentiel, d'assurer la sécurité de la population de notre commune de Meinier, et de contribuer à notre façon à son « bien vivre ensemble ».

Cap Joël Béné – Cdt SPV Meinier – CP36

Ces cinq années en tant que déléguée au feu ont été pour moi une très belle aventure, à la fois riche et marquante. Je ne regrette en rien d'avoir insisté pour prendre cette responsabilité, bien au contraire : elle m'a permis d'approfondir mes connaissances, tant sur les termes et le fonctionnement d'une compagnie de sapeurs volontaires que sur les réalités de leurs actions sur le terrain.

Je tiens à adresser un grand merci au Capitaine Joël Béné pour sa bienveillance et son soutien tout au long de ce mandat. Merci également à tous les membres de la 36, pour votre accueil chaleureux et la confiance que vous m'avez accordée.

Je quitte aujourd'hui cette fonction avec beaucoup d'émotion et la fierté d'avoir pu être à vos côtés. Je suis certaine que, grâce à votre esprit d'équipe et votre détermination, vous continuerez à relever avec succès tous les défis à venir.

Sylvie Barbat  
Déléguée au feu



## Comptes rendus financiers



## Commune de Meinier



**Coin Working**

Espace inauguré en novembre 2024, situé au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment XIXème



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers Commune de Meinier

## Rapport de l'organe de révision



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024  
à l'attention du conseil municipal de la  
**COMMUNE DE MEINIER**

Genève, le 10 avril 2025

Mesdames et Messieurs,

### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE DE MEINIER comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE DE MEINIER, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### ***Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels***

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### ***Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rue Ferrier 14 • CH-1202 Genève • T +41 (0)22 737 0150 • F +41 (0)22 737 0151 • info@gas-sa.ch • www.gas-sa.ch

 EXPERT SUISSE et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE  
Certified Company

TVA n° CHE-100.365.732 TVA



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers Commune de Meinier

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

**G A S G l o b a l   A u d i t   S e r v i c e s   S A**

  
Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Anthony Conte  
Expert réviseur agréé



## **COMPTES ANNUELS 2024**

### **1. MESSAGE DE L'EXECUTIF**

Cette année 2024 se termine d'une manière positive puisque les comptes font apparaître un excédent de revenus.

Le total des charges s'élève à Frs 10'196'451.97 et les revenus se montent à Frs 10'376'138.97, soit un résultat de fonctionnement positif de Frs 179'687.00 venant augmenter d'autant la fortune nette de la commune.

Nous avons également pu comptabiliser Frs 1'426'064.36 d'amortissements supplémentaires, nous permettant ainsi de diminuer les futures charges d'amortissements dès 2025 de Frs 84K.

Les charges (hors amortissements) restent bien maîtrisées, elles sont inférieures au budget de Frs 391'058.- (-4.7%).

Du côté des revenus, nous avons eu la bonne surprise de recevoir un correctif d'impôts de Frs 810K provenant en grande partie de 2023 et les impôts continuent à augmenter.

Les investissements réalisés en 2024 sur le patrimoine administratif s'élèvent à Frs 274'307.00, déduction faite des subventions.

Cet excédent de revenu, ces amortissements supplémentaires et la faible part d'investissements nous permettent de continuer à réduire l'endettement net de la commune, ce qui est une bonne chose pour les années futures.

Meinier, le 03 avril 2025



## **REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES**

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Meinier reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le département des institutions et du numérique.

## **PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES**

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### **Patrimoine financier**

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La dernière réévaluation a été effectuée en 2022.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.



## **Patrimoine administratif**

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC.

Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à Frs 50 000. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années.

## **Passifs**

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 7.5%, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

## **Revenus fiscaux**

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune.

Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.



# RAPPORT FINANCIER 2024

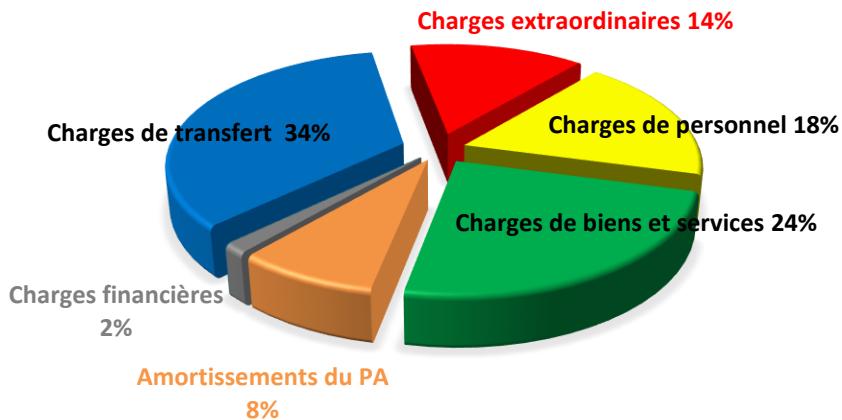
Etats financiers Commune de Meinier

## CHARGES

Année	Charges en CHF	Variation en %	Amortissements	Total en CHF	Variation en %
2010	4'945'915.98	-17.6%	678'284.10	5'624'200.08	-18%
2015	6'840'182.04	38.3%	1'060'300.00	7'900'482.04	40%
2020	6'337'003.11	-7.4%	723'240.87	7'060'243.98	-11%
2021	6'284'328.97	-0.8%	1'439'182.03	7'723'511.00	9%
2022	7'127'882.57	13.4%	1'646'024.68	8'773'907.25	14%
2023	7'246'094.86	1.7%	1'846'735.97	9'092'830.83	4%
2024	7'929'745.65	9.4%	2'266'706.32	10'196'451.97	12%

Nous constatons une hausse des charges importantes en 2024 (9.4%) hors amortissements, cela concerne notamment les charges d'entretien et de transfert. Mais grâce à la hausse des revenus, nous avons tout de même pu réaliser des amortissements complémentaires pour CHF 1'426'064.36 et boucler l'année avec un excédent de revenus de CHF 179'687.-

### Charges par nature



### Dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
Administration générale	2 721 898.89	2 852 937.76	2 927 941.36	3 609 876.26	3 857 500.05
Ordre et sécurité publics, défense	373 151.85	364 613.12	388 360.30	466 800.76	440 705.13
Formation	508 810.38	876 814.87	1 010 641.12	976 874.24	968 943.89
Culture, sports et loisirs, églises	1 180 777.87	1 069 279.95	1 637 831.57	1 083 884.65	1 057 355.23
Santé	4 138.63	1 770.19	1 655.80	1 590.07	924.52
Sécurité sociale	852 875.87	866 302.16	945 781.62	1 046 417.25	1 156 836.86
Transports	231 587.59	475 342.65	396 068.33	518 820.17	300 579.85
Protection de l'environnement et de l'énergie	401 098.37	620 278.55	563 178.31	654 130.09	1 099 446.44
Economie publique	93 507.00	0.00	0.00	0.00	84 370.23
Finances et impôts	692 397.53	596 171.75	902 448.84	734 437.34	1 229 789.77
<b>Total</b>	<b>7 060 243.98</b>	<b>7 723 511.00</b>	<b>8 773 907.25</b>	<b>9 092 830.83</b>	<b>10 196 451.97</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers Commune de Meinier

## REVENUS

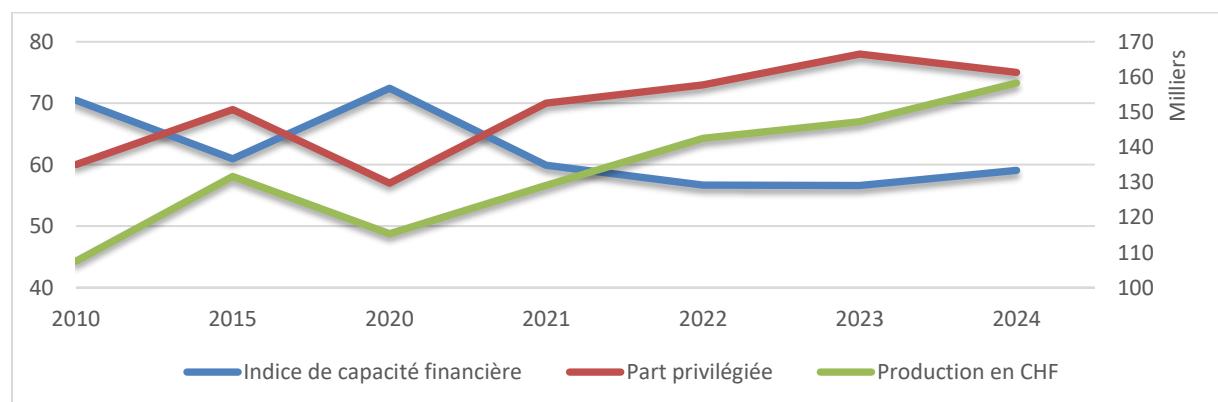
Evolution de la production du centime additionnel (personne physique)

La production du centime additionnel des personnes physiques continue sa progression en 2024 et la valeur du centime atteint CHF 158'262.81, soit une hausse de 7.49% par rapport à 2023.

**Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :**

Année	Indice de capacité financière	Part privilégiée	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Nombre d'habitants
2010	70.46	60	42	107'530.00	-9.61	56.48	1904
2015	60.96	69	42	131'670.50	22.45%	61.38	2145
2020	72.44	57	42	115'389.60	-12.36%	54.33	2124
2021	59.89	70	42	129'098.39	11.88%	61.53	2098
2022	56.71	73	42	142'481.12	10.37%	68.43	2082
2023	56.62	78	42	147'233.56	3.34%	70.68	2083
2024	59.10	75	42	158'262.81	7.49%	76.46	2070

**Ce graphique montre la corrélation entre l'indice de capacité financière, la part privilégiée et la production.**





# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers Commune de Meinier

## Ensemble des revenus

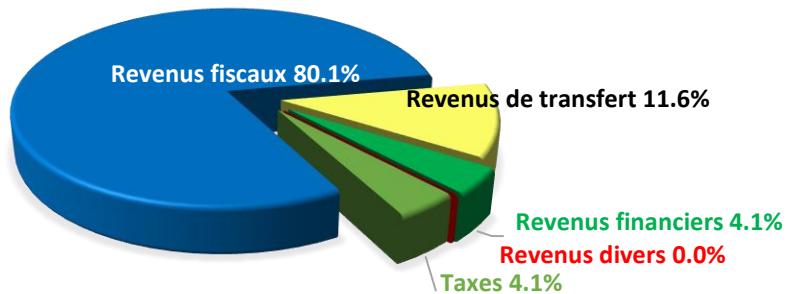
Les revenus totaux de l'exercice atteignent CHF 10'376'138.97, soit une augmentation de CHF 1'191'193.89 par rapport à 2023 (+13%). Cette hausse provient des impôts et notamment d'un correctif sur les années antérieures de CHF 810'000.-.

**L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :**

Année	Impôts en CHF	Variation en %	Autres revenus en CHF	Total en CHF	Variation en %
2010	5'261'814.03	-9.8%	937'974.82	6'199'788.85	-12%
2015	6'399'727.09	21.6%	1'528'797.66	7'928'524.75	28%
2020	5'489'098.20	-14.2%	1'610'170.78	7'099'268.98	-10%
2021	6'412'913.81	16.8%	1'652'297.69	8'065'211.50	14%
2022	7'614'309.77	18.7%	2'024'507.42	9'638'817.19	20%
2023	7'144'293.10	-6.2%	2'040'651.98	9'184'945.08	-4.7%
2024	8'315'925.90	16.4%	2'060'213.07	10'376'138.97	13.0%

Les autres revenus des biens communaux sont composés, entre autres, des loyers du Centre sportif de Rouelbeau, du Groupement intercommunal de la petite enfance, des commerces et autres locaux communaux.

## Revenus par nature





# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers Commune de Meinier

### Bilan au 31 décembre 2024

		31.12.2023	31.12.2024
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>57 509 545.77</b>	<b>57 374 989.30</b>
10	Patrimoine financier	12 711 887.17	14 596 783.37
100	Disponibilités et placements à court terme	3 948 893.73	5 158 970.22
101	Créances	3 042 842.35	3 543 713.12
104	Actifs de régularisation	176 555.75	271 789.08
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	12 022.57	11 718.18
107	Placements financiers	612 650.00	691 670.00
108	Immobilisations corporelles PF	4 918 922.77	4 918 922.77
14	Patrimoine administratif	44 797 658.60	42 778 205.93
140	Immobilisations corporelles du PA	20 894 651.12	20 117 555.09
142	Immobilisations incorporelles	516 366.25	177 852.00
144	Prêts	1.00	1.00
145	Participations, capital social	23 984 420.50	23 984 420.50
146	Subventions d'investissements	724 520.33	811 466.99
148	Amortissements complémentaires cumulés	1 322 300.60-	2 313 089.65-
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>57 509 545.77</b>	<b>57 374 989.30</b>
20	Capitaux de tiers	20 589 094.00	20 274 850.53
200	Engagements courants	513 038.46	500 721.01
204	Passifs de régularisation	31 816.20	90 852.90
205	Provisions à court terme	808 985.44	885 938.86
206	Engagements financiers à long terme	19 218 500.00	18 730 000.00
208	Provisions à long terme		50 350.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de	16 753.90	16 987.76
29	Capital propre	36 920 451.77	37 100 138.77
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	38 041.66	38 041.66
291	Fonds enregistrés comme capital propre	28 357.10	28 758.10
299	Excédent/découvert du bilan	36 854 053.01	37 033 339.01



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers Commune de Meinier

### Compte de résultat échelonné

Description	Année 2023	Budget 2024	Année 2024
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7 984 307.04</b>	<b>9 083 155.83</b>	<b>8 625 457.26</b>
30 Charges de personnel	1 817 650.82	1 935 600.00	1 844 567.86
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	2 062 129.74	2 600 350.00	2 439 435.35
33 Amortissements du patrimoine administratif	886 459.66	971 352.49	840 641.96
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	150.47	100.00	233.86
36 Charges de transfert	3 217 916.35	3 575 753.34	3 500 578.23
37 Subventions redistribuées			
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>8 735 986.92</b>	<b>8 887 638.00</b>	<b>9 953 068.54</b>
40 Revenus fiscaux	7 071 866.15	7 575 580.00	8 248 736.87
41 Patentés et concessions			
42 Taxes	417 776.16	272 158.00	429 200.28
43 Revenus divers	5 276.30	300.00	458.46
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			
46 Revenus de transfert	1 241 068.31	1 039 600.00	1 274 672.93
47 Subventions à redistribuer			
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>751 679.88</b>	<b>195 517.83-</b>	<b>1 327 611.28</b>
34 Charges financières	148 247.48	183 000.00	144 930.35
44 Revenus financiers	448 958.16	396 102.60	423 070.43
<b>Résultat financier</b>	<b>300 710.68</b>	<b>213 102.60</b>	<b>278 140.08</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>1 052 390.56</b>	<b>17 584.77</b>	<b>1 605 751.36</b>
38 Charges extraordinaires	960 276.31		1 426 064.36
48 Revenus extraordinaires			
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>960 276.31-</b>		<b>1 426 064.36-</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>92 114.25</b>	<b>17 584.77</b>	<b>179 687.00</b>



## Compte des investissements

		Année 2023	Budget 2024	Année 2024
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	682 848.22	214 000.00	395 326.67
	<b>TOTAL RECETTES</b>			40 000.00
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	682 848.22	214 000.00	395 326.67
	<b>TOTAL RECETTES</b>			40 000.00
50	Immobilisations corporelles	574 348.22	100 000.00	281 326.67
56	Subventions d'investissements propres	108 500.00	114 000.00	114 000.00
63	Subventions d'investissements acquises			40 000.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	47 844.99		15 629.34
	<b>TOTAL RECETTES</b>	461 930.80	420 000.00	427 000.00
<b>21</b>	<b>Scolarité obligatoire</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	47 844.99		15 629.34
	<b>TOTAL RECETTES</b>	461 930.80	420 000.00	427 000.00
50	Immobilisations corporelles	47 844.99		15 629.34
63	Subventions d'investissements acquises	461 930.80	420 000.00	427 000.00
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	137 930.84	2 000 000.00	143 533.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>			30 000.00
<b>34</b>	<b>Sports et loisirs</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	137 930.84	2 000 000.00	143 533.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>			30 000.00
50	Immobilisations corporelles	107 465.70	2 000 000.00	67 966.65
52	Immobilisations incorporelles	30 465.14		75 566.35
63	Subventions d'investissements acquises			30 000.00
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>			52 776.25
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>			52 776.25
50	Immobilisations corporelles			52 776.25



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers Commune de Meinier

		Année 2023	Budget 2024	Année 2024
7	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	182 213.20	340 000.00	182 813.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	75 000.00	50 000.00	102 846.65
72	<b>Traitement des eaux usées</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	89 234.70		
	<b>TOTAL RECETTES</b>			102 846.65
50	Immobilisations corporelles	89 234.70		
63	Subventions d'investissements acquises			102 846.65
75	<b>Protection des espèces et du paysage</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	86 569.85	50 000.00	73 703.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	75 000.00	50 000.00	
50	Immobilisations corporelles	86 569.85	50 000.00	73 703.00
63	Subventions d'investissements acquises	75 000.00	50 000.00	
77	<b>Protection de l'environnement, autres</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	6 408.65	250 000.00	91 542.25
50	Immobilisations corporelles	6 408.65	250 000.00	91 542.25
79	<b>Aménagement du territoire</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		40 000.00	17 567.75
52	Immobilisations incorporelles		40 000.00	17 567.75
8	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		95 000.00	86 494.93
	<b>TOTAL RECETTES</b>			2 419.50
81	<b>Agriculture</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		95 000.00	86 494.93
	<b>TOTAL RECETTES</b>			2 419.50
50	Immobilisations corporelles		95 000.00	84 075.45
51	Investissements pour le compte de tiers		0.00	2 419.50
61	Remboursements			2 419.50
	<b>TOTAL GENERAL</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	1 050 837.25	2 649 000.00	876 573.19
	<b>TOTAL RECETTES</b>	536 930.80	470 000.00	602 266.15
		513 906.45	2 179 000.00	274 307.04



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers Commune de Meinier

## Tableau des investissements

N° de compte Investissement	Bilan	Objet	Crédit brut voté	Dépensé au 31.12.23	Budget 2024 dépenses	Dépensé en 2024	Dépensé au 31.12.24	Disponible ou (dépassement)	Subventions + particip. Au	Subventions + particip. 24	Revenu total	Montant net au 31.12.2024	Etat
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>													
<b>0290 Immeubles du PA</b>													
0290.000 55200.00		Construction au feu	161123	114'000.00	0.00	114'000.00	114'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	114'000.00 C
0290.030 55300.00		Nettoie charge net des établissements	161024	69'000.00	42'510.40	69'000.00	61'386.75	3'756.75	0.00	0.00	0.00	0.00	61'386.75 C
0290.040 50400.00		Bâtiment Xème, étude transformation	120522	70'000.00	53'000.00	0.00	42'510.40	27'489.60	0.00	0.00	0.00	0.00	42'510.40 C
0290.040 50400.00		Bâtiment Xème, travaux de rénovation	150922	53'000.00	2'253.60	0.00	105'665.50	1694.73	0.00	-25'000.00	-25'000.00	503'705.27 C	
0290.041 50400.00		Bâtiment Xème, espace Banomat	071223	135'000.00	100'000.00	114'473.42	116'727.02	18'272.98	0.00	-16'000.00	-16'000.00	101'727.02 EC	
<b>2170 Bâtiments scolaires</b>													
2170.110 50400.00		Crédit de construction nouvelle école	070319	13'800'000.00	12'560'147.90	0.00	15'529.30	129'577.20	82'4722.80	-2'862'629.80	-42'700.00	-3'269'659.80	9'588'147.40 C
<b>34 SPORTS</b>													
3410.300 50300.00		Éclairage terrains	131022	128'000.00	107'455.70	0.00	32'403.15	139'868.85	-19'868.85	0.00	-30'000.00	-30'000.00	109'868.85 C
3410.300 52900.00		Transformation terrain A en symétrique	150623	95'000.00	30'465.14	0.00	55'088.70	65'533.84	9'445.16	0.00	0.00	0.00	65'533.84 C
3410.300 50300.00		Transformation terrain A en symétrique	130624	22'000'000.00	22'000'000.00	0.00	17'387.80	2'18'261.20	0.00	0.00	0.00	0.00	17'387.80 EC
3410.300 52900.00		Etude réfection des établissements des terrains	130624	85'000.00	0.00	0.00	20'477.65	64'452.35	0.00	0.00	0.00	0.00	20'477.65 EC
3410.300 50300.00		Réfection des établissements des terrains	051224	78'000.00	0.00	0.00	18'753.70	76'182.43	0.00	0.00	0.00	0.00	18'753.70 EC
<b>6150 Routes communales et éclairage public</b>													
6150.100 50100.00		Réfection chemin de la Dame Blanche	030222	60'000.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00 EC
6150.200 50100.00		Éclairage public	200521	320'000.00	145'970.65	0.00	52'776.25	201'746.90	118'533.10	0.00	0.00	0.00	201'746.90 T
<b>72 Traitement des eaux usées</b>													
7205.100 50320.00		ré de Giv, chemin de Tremoulin	031220	128'000.00	128'000.00	0.00	65'517.47	76'825.30	0.00	-102'846.65	-102'846.65	55'232.05 C	
		crédit complémentaire	181121	175'000.00	655'174.70	0.00	0.00	655'174.70	0.00	-102'846.65	-102'846.65	55'232.05 C	
<b>75 Nature et paysage</b>													
7500.100 50000.00		Réaboration	220421	31'500.00	21'345'678	50'000.00	73'03.00	28'158.78	0.00	-170'000.00	0.00	-170'000.00	117'158.78 T
<b>77 CEMETIÈRE</b>													
7710.100 50000.00		aménagement cimetière	071223	280'000.00	6'408.65	259'000.00	91'542.25	97'550.90	18'279.10	0.00	0.00	0.00	97'550.90 EC
<b>79 Aménagement du territoire</b>													
7900.100 55300.00		Etude déclassissement hameaux	081211	150'000.00	50'000.00	150'254.25	40'000.00	17'561.75	177'652.00	0.00	0.00	0.00	177'652.00 EC
		crédit complémentaire	151015	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>81 Agriculture</b>													
8140.100 50000.00		Jardins familiaux	121023	55'000.00	0.00	55'000.00	84'075.43	85'05.07	24'95.50	0.00	0.00	0.00	84'075.43 C
8140.100 51000.00													0.00 C
<b>TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>													
				20'944'000.00	14'750'015.54	27'09'000.00	87'573.15	15'565'568.55	5'057'411.31	-3'032'525.80	-402'266.15	-3'534'855.55	11'93'152'74
											87'573.15	Total dépense en 2024	
											-402'266.15	J. Subventions reçues en 2024	
											27'09'000.00	Investissements nets au 31.12.24	

NV: nouveau  
EC: en cours  
T: terminé  
U: non  
C: obtenu



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers FITIAP

## Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanderie (FITIAP)

### CONSEIL DE FONDATION

période du 01.01.2024 au 31.12.2025

#### *Nommés par l'Exécutif de Meinier*

Marc JAQUET

Etienne MURISIER

Alexandre SCHWAB, Vice-Président\*

#### *Nommés par le Conseil municipal de Meinier*

Yves BACH

Enrico CASTELLI

François MICHELI, Secrétaire\*

#### *Nommé(e)s par le l'Exécutif de Collonge-Bellerive*

Olivier CERUTTI

Francine DE PLANTA

Philipe THORENS

#### *Nommé(e)s par le Conseil municipal de Collonge-Bellerive*

Corinne ROSSET, Présidente\*

Michel BONNEFOUS\*

Stephan ZWETTLER

*\* forment le Bureau du Conseil*





# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FITIAP

Rapport de l'organe de révision  
Au Conseil de fondation de

**Fondation Intercommunale des Terrains  
Industriels et Artisanaux de la Pallanderie  
Meinier**

Genève, le 19 mars 2025  
82/vac/1

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corraterie 26  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbge.ch](mailto:contact@bfbge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

**BfB**

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanderie, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombe dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FITIAP

### BfB

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Autres points*

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport du 19 avril 2024 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

#### *Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers FITIAP

BfB

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB      Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Christophe MASSON  
Expert-réviseur agréé



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FITIAP

### Bilan

BILAN	Clôture au 31.12.2023	Clôture au 31.12.2024	Variations	Notes
<b>ACTIF</b>	<b>65 149 662,89</b>	<b>68 831 464,48</b>	<b>3 681 801,59</b>	
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>55 396 924,25</b>	<b>59 305 106,50</b>	<b>3 908 182,25</b>	
Disponibilités et placements à court terme	286 507,28	671 411,98	384 904,70	1
Caisse principale	0,00	85,15	85,15	
Banques	286 507,28	670 673,13	384 165,85	
Autres disponibilités	0,00	653,70	653,70	
Crédit	25 368,21	3 634 794,16	3 609 425,95	2
Crédit résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	16 617,85	3 626 366,36	3 609 748,51	
Comptes courants avec tiers	1 372,67	0,00	-1 372,67	
Avances pour frais administratifs provisoires	0,00	8 427,80	8 427,80	
Autres crédits	7 377,69	0,00	-7 377,69	
Actifs de régularisation	22 398,70	22 457,60	58,90	3
Charges financières et revenus financiers	22 398,70	22 457,60	58,90	
Placements financiers	200,00	200,00	0,00	4
Actions et parts sociales	200,00	200,00	0,00	
Immobilisations corporelles PF	55 062 450,06	54 976 242,76	-86 207,30	5
Terrains PF	11 665 303,05	11 396 077,50	-269 225,55	
Bâtiments PF	43 171 792,00	43 492 574,93	320 782,93	
Installations en construction PF	225 355,01	87 590,33	-137 764,68	
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>9 752 738,64</b>	<b>9 526 357,98</b>	<b>-226 380,66</b>	
Immobilisations corporelles du PA	9 752 738,64	9 526 357,98	-226 380,66	6
Terrains PA non bâti	2 005 386,34	3 189 419,02	1 184 032,68	
Routes / Voies de communication	3 845 334,48	5 325 469,84	1 480 135,36	
Aménagement des eaux	2 180 825,25	1 011 469,12	-1 169 356,13	
Compte général	1 721 192,57	0,00	-1 721 192,57	
<b>PASSIF</b>	<b>65 149 662,89</b>	<b>68 831 464,48</b>	<b>3 681 801,59</b>	
<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>47 741 473,60</b>	<b>51 333 446,46</b>	<b>3 591 972,86</b>	
Engagements courants	225 987,71	435 438,93	209 451,22	7
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	225 987,71	170 843,53	-55 144,18	
Dettes fiscales de la TVA	0,00	264 595,40	264 595,40	
Engagements financiers à court terme	0,00	313 724,09	313 724,09	8
Engagements envers des intermédiaires financiers	0,00	313 724,09	313 724,09	
Passifs de régularisation	468 640,28	354 792,44	-113 847,84	9
Charges financières et revenus financiers	339 736,36	354 792,44	15 056,08	
Compte des investissements	128 903,92	0,00	-128 903,92	
Provisions à court terme	200 000,00	200 000,00	0,00	10
Provisions à court terme pour charges financières	200 000,00	200 000,00	0,00	
Engagements financiers à long terme	46 846 845,61	50 029 491,00	3 182 645,39	11
Hypothèques	13 550 000,00	16 907 291,00	3 357 291,00	
Prêts et reconnaissances de dettes	32 340 000,00	32 740 000,00	400 000,00	
Autres engagements financiers à long terme	956 845,61	382 200,00	-574 645,61	
Provisions à long terme	0,00	0,00	0,00	12
<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>17 408 189,29</b>	<b>17 498 018,02</b>	<b>89 828,73</b>	
Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	13
Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	
Excédent/décovert du bilan	16 208 189,29	16 298 018,02	89 828,73	14
Résultat annuel	669 904,19	89 828,73	-580 075,46	
Résultats cumulés des années précédentes	15 538 285,10	16 208 189,29	669 904,19	

#### Commentaire général

Les détails du compte de bilan sont explicités sous la section « Détails du bilan 2024 » ci-après.



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FITIAP

### Compte de résultats

Compte de résultats	Année 2023	Budget 2024	Année 2024	notes
Charges d'exploitation	735 677,75	1 386 000,00	1 395 208,61	
30 Charges de personnel	652 295,00	842 500,00	808 492,90	15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 694,00	77 000,00	104 474,87	16
33 Amortissements planifiés du patrimoine administratif	0,00	383 500,00	398 140,84	17
36 Charges de transfert	79 688,75	83 000,00	84 100,00	18
Revenus d'exploitation	0,00	0,00	83 665,42	
42 Taxes	0,00	0,00	0,00	19
43 Revenus divers	0,00	0,00	0,00	
46 Revenus de transfert	0,00	0,00	83 665,42	20
Résultat d'exploitation	-735 677,75	-1 386 000,00	-1 311 543,19	
34 Charges financières	1 145 181,20	1 326 500,00	1 216 979,86	21
44 Revenus financiers	2 550 763,14	2 608 000,00	2 618 351,78	22
Résultat financier	1 405 581,94	1 281 500,00	1 401 371,92	
RESULTAT OPERATIONNEL	669 904,19	-104 500,00	89 828,73	
38 Charges extraordinaires	0,00	0,00	0,00	23
48 Revenus extraordinaires	0,00	0,00	0,00	24
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>669 904,19</b>	<b>-104 500,00</b>	<b>89 828,73</b>	

#### Commentaire général

Les détails du compte de résultats sont explicités sous la section « Détails du compte de résultats 2024 » ci-après.



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FITIAP

### Investissements du patrimoine administratif

Dépenses d'investissement PA	Clôture au 31.12.2023	Investissements 2024	Clôture au 31.12.2024
<b>Travaux de viabilisation</b>			
<b>F34 Sports et loisirs</b>			
500 Terrains non bâties	2 005 386,34	395 665,34	2 401 051,68
500 Compte général	1 721 192,57	389 567,84	2 090 760,41
<b>F61 Circulation routière</b>			
501 Routes / voies de communication	3 845 334,48	225 463,58	4 070 798,06
<b>F72 Traitement des eaux usées</b>			
502 Aménagement des eaux	2 180 825,25	149 715,85	2 330 541,10
<b>Total</b>	<b>9 752 738,64</b>	<b>1 140 412,61</b>	<b>10 893 151,25</b>
<b>Dépenses d'investissement PA</b>			
<b>PDZIA - DD</b>			
Terreins non bâties	-	-	-
Investissements jusqu'au 31.12.2023	-	-	50 016,94
Recouvrements 2024	-	-	47 405,13
Investissements 2024	-	-	399 052,59
Routes / voies de communication	1 430 740,21	-	205 250,41
Investissements jusqu'au 31.12.2023	1 430 740,21	-	67 016,06
Recouvrements 2024	-	-	215 458,58
Investissements 2024	-	-	225 458,58
Aménagement des eaux	447 150,72	-	-
Investissements jusqu'au 31.12.2023	447 150,72	-	216 725,45
Recouvrements 2024	-	-	202 990,74
Investissements 2024	-	-	18 726,72
Compte général	1 005,00	610 092,02	1 072 087,44
Investissements jusqu'au 31.12.2023	730,00	470 263,40	995 795,44
Recouvrements 2024	-	-	245 363,18
Investissements 2024	275,00	139 828,72	76 294,00
<b>Total</b>	<b>1 078 901,00</b>	<b>610 092,02</b>	<b>1 072 087,44</b>
			265 290,41
			733 396,91
			6 198 172,35
			126 006,96
			8 834,70
			2 330 541,10
			2 090 760,41
			389 567,84
			10 893 151,25

#### Commentaire général

Pour rappel, le compte général sert à enregistrer les frais qui ne peuvent être imputés directement soit sur les travaux des aménagements routiers, soit sur les aménagements des eaux ou les terrains non bâties. Cette répartition a été effectuée aux termes des travaux de viabilisation, soit sur l'exercice 2024. Il est composé notamment d'intérêts intercalaires, de ressources internes activées, de mandataires (ingénieurs, géomètres, etc.).

Les « ressources internes ZIAP » correspondent à l'activation des charges salariales du personnel de la Fondation affecté au projet depuis 2019.

Les dépenses « PDZIA DD » correspondent principalement aux dépenses relatives au honoraires et frais nécessaires à l'obtention de l'autorisation de construire.



## RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers FIM

### Fondation Immobilière de Meinier (FIM)

#### COMPOSITION DU CONSEIL

Président  
Vice-Président  
Secrétaire  
Membres

Marc Michela\*  
Alain Corthay\*  
François Müller\*  
Pierre Mauron  
Enrico Castelli  
Fabien Gillioz  
Jacques Petitpierre

Administratif  
Comptabilité

Brigitte Veuillet-Dumont  
Virginie Favre Romano

*\* forment le bureau du Conseil*

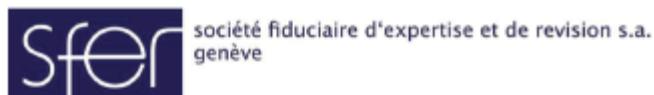




# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers FIM

---



Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de la

***Fondation immobilière de Meinier***

---

**Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation immobilière de Meinier, ci-après Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie, l'état du capital propre et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45  
case postale 6237  
CH-1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89  
f. +41 22 737 89 88  
sfer@fidusfer.ch



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FIM



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de la déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### *Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers FIM

---



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers FIM

---



## *Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 12 mars 2025

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Valentin Savigny  
Expert-réviseur agréé



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FIM

---



## COMPTES ANNUELS 2024

### 1. MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 2024 a été marquée par le démarrage des travaux de construction du nouveau quartier à la route de Gy 28, le 2 mai dernier. Ils se déroulent selon le planning prévu et les premiers locataires devraient pouvoir emménager début 2026. Le suivi de cette réalisation, accompagné par nos architectes, nécessite une grande disponibilité et un investissement de temps important de la part des membres de la Fondation.

En parallèle de ce projet, la Fondation reste soucieuse du bien-être des habitants de ses autres immeubles et s'efforce d'apporter des améliorations à leur entretien et à leur exploitation. Plusieurs appartements ont donc été rénovés suite au changement de locataires et des travaux d'entretien sont prévus ces prochaines années.

Les comptes 2024 de la Fondation immobilière de Meinier font apparaître aux charges Frs 1'414'017.81 et aux revenus Frs 1'973'548.30, soit un résultat d'exercice positif de Frs 559'530.49.

Les charges restent bien maîtrisées, elles sont inférieures au budget de Frs 382'182.- (-21%) mais en hausse de 2.5% par rapport à 2023.

Cette année encore, la Fondation immobilière a été dispensée de verser une partie de son bénéfice à la Commune de Meinier afin de permettre à la FIM d'augmenter ses liquidités pour mener à bien le nouveau projet sur la parcelle 1123 (quartier de la Poste).

Les membres du Conseil de Fondation se sont réunis à 5 reprises, le bureau 2 fois et les sous commissions 31 fois.

Par ce message je profite de remercier les membres du conseil, M. Alain Corthay, vice-président, M. François Müller, secrétaire, M. Enrico Castelli, M. Pierre Mauron ; M. Fabien Gillioz et M. Jacques Petitpierre de leur engagement et de leur disponibilité toute au long de l'année ainsi que Mmes Veuillet-Dumont, secrétaire de la Fondation et Favre-Romano, comptable pour leur qualité de travail fort appréciée

**Marc Michela**  
Président de la Fondation

Meinier, le 7 mars 2025



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FIM



### 2. BILAN AU 31.12.2024

1	Actif	Comptes 31.12.23	Comptes 31.12.24
10	Patrimoine financier	67'630'354.99	69'266'212.58
100	Disponibilités et placement à court terme	1'631'942.81	575'734.38
101	Créances	40'922.47	55'311.90
107	Placements financiers	20'000.00	20'000.00
108	Immobilisations corporelles	65'937'489.71	68'615'166.30
	Parcelle 1123	1'591'800.00	1'591'800.00
	Immeuble rte de Gy 28	6'171'200.00	6'171'200.00
	Immeuble rte de Gy 46a	3'133'000.00	3'133'000.00
	Immeuble rte de Gy 49	4'234'000.00	4'234'000.00
	Immeuble ch du Stade 7	10'699'000.00	10'699'000.00
	Immeuble ch. du Stade 8 à 22	32'095'000.00	32'095'000.00
	Parking, rte de la Repentance 86	6'303'000.00	6'303'000.00
	Concours et étude en cours, rte de Gy 28	1'710'489.71	4'388'166.30
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>67'630'354.99</b>	<b>69'266'212.58</b>
2	Passif		
20	Capitaux de tiers	32'691'373.95	33'767'701.05
200	Engagements courants	57'299.40	110'478.90
201	Part à court terme d'engagements à long terme	11'250.00	11'250.00
204	Passifs de régularisation	0.00	1'694.45
205	Provisions à court terme	40'324.55	73'027.70
206	Engagements financiers à long terme	32'582'500.00	33'571'250.00
	Hypothèques, rte de Gy 28	232'500.00	221'250.00
	Prêt, ch. du Stade 7	3'850'000.00	3'850'000.00
	Prêt, ch du Stade 8 à 22	20'000'000.00	20'000'000.00
	Prêt, rte de la Repentance 86	5'000'000.00	5'000'000.00
	Prêt, rte de Gy 49	3'500'000.00	3'500'000.00
	Prêt, projet rte de Gy 28	0.00	1'000'000.00
29	Capital propre	34'938'981.04	35'498'511.53
290	Résultats cumulés par immeuble	8'535'332.12	9'159'764.52
	Rte de Gy 28	2'309'764.05	2'483'606.13
	Rte de Gy 46a	970'983.92	1'064'233.19
	Rte de Gy 49	698'600.74	779'634.26
	Ch. du Stade 7	1'430'160.28	1'563'048.80
	Ch .du Stade 8 à 22 + parking	2'908'876.94	3'206'504.33
	Ch .du Stade 8 à 22 réserve selon LGL	287'763.70	208'627.75
	Parking public	(70'817.51)	(145'889.94)
298	Autres capitaux propres	22'893'586.52	22'893'586.52
	Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
	Participation Commune de Meinier	22'843'586.52	22'843'586.52
299	Exéđent/découvert au bilan	3'510'062.40	3'445'160.49
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>67'630'354.99</b>	<b>69'266'212.58</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers FIM



### 3. COMPTES DE RESULTATS ECHELONNE AU 31.12.2024

	<u>Comptes 2023</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2024</u>
<b><u>charges d'exploitation</u></b>			
30 Charges de personnel	24'950.00	31'000.00	25'350.55
31 Charges de biens et services	0.00	0.00	114.15
36 Charges de transfert	0.00	100'000.00	0.00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>24'950.00</b>	<b>131'000.00</b>	<b>25'464.70</b>
<b><u>Revenus d'exploitation</u></b>			
43 Revenus divers	503.98	0.00	0.00
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>503.98</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-24'446.02</b>	<b>-131'000.00</b>	<b>-25'464.70</b>
<b><u>charges financières</u></b>			
34 Charges financières	1'353'664.71	1'665'200.00	1'388'553.11
<b>Total des charges financières</b>	<b>1'353'664.71</b>	<b>1'665'200.00</b>	<b>1'388'553.11</b>
<b><u>Revenus financiers</u></b>			
44 Revenus financiers	2'002'543.13	1'894'000.00	1'973'548.30
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>2'002'543.13</b>	<b>1'894'000.00</b>	<b>1'973'548.30</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>648'878.42</b>	<b>228'800.00</b>	<b>584'995.19</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>624'432.40</b>	<b>97'800.00</b>	<b>559'530.49</b>
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>624'432.40</b>	<b>97'800.00</b>	<b>559'530.49</b>



## RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers GIPE

### Groupement Intercommunal pour La Petite Enfance (GIPE)



Président : Alain CORTHAY (Meinier)  
Vice-Présidente : Anne-Françoise MOREL (Jussy)

Membres :  
Nicolas BALTASSAT (Meinier)  
Serge BROQUARD (Presinge)  
Sabine CHENEVARD (Jussy)  
Antoine CORNUT (Gy)  
Michèle DECHAMBOUX (Meinier)  
Sébastien DORAND (Gy)  
Jean-Paul GAILLARD (Presinge)

Secrétariat : Brigitte VEUILLET-DUMONT (Mairie de Meinier)



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers GIPE



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2024  
à l'attention du Conseil intercommunal du  
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE  
MEINIER

Genève, le 9 avril 2025

Mesdames et Messieurs,

#### ***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE, MEINIER, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

#### ***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

#### ***Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels***

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### ***Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GIPE

d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### *Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires*

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

**GAS Global Audit Services SA**

  
Alain Gimmi  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Anthony Conte  
Expert réviseur agréé



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GIPE

### GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

#### BILAN POUR L'EXERCICE 2024 CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

	FRANCS SUISSES	
	Annexe	2024
		2023
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Liquidités	591 567.05	575 232.76
Autres débiteurs à court terme	89 521.60	0.00
Actifs transitoires	44 363.00	60 439.52
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>725 451.65</b>	<b>635 672.28</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>725 451.65</b>	<b>635 672.28</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>FONDS ETRANGERS A COURT TERME</b>		
Autres créanciers à court terme	43 672.00	102 904.60
Comptes courants communes	4 557.70	4 557.70
Passifs transitoires et provisions	260 703.49	129 442.83
<b>Total des fonds étrangers à court terme</b>	<b>308 933.19</b>	<b>236 905.13</b>
<b>PART DE CONTRIBUTION NON DEPENSEE</b>		
Part de contribution non dépensée	191 518.47	173 767.16
<b>Total du part de contribution non dépensée</b>	<b>191 518.47</b>	<b>173 767.16</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Capital de dotation	3 225 000.00	225 000.00
Résultat reporté	-0.01	-0.01
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
<b>Total des fonds propres</b>	<b>224 999.99</b>	<b>224 999.99</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>725 451.65</b>	<b>635 672.28</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GIPE

### GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

#### COMpte DE RESULTAT POUR L'EXERCICE 2024 CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

	Annexe	FRANCS SUISSES		
		2024	2023	Budget 2024
<b>PRODUITS</b>				
<b>Ecolages et autres recettes</b>				
Ecolages et autres produits	4	1 036 863.91	972 170.74	962 365.00
<i>Total écolages et autres produits</i>		<b>1 036 863.91</b>	<b>972 170.74</b>	<b>962 365.00</b>
<b>Contributions et subventions</b>				
Contributions des communes membres	5	1 397 165.49	1 244 073.84	1 588 684.00
<i>Total contributions et subventions</i>		<b>1 397 165.49</b>	<b>1 244 073.84</b>	<b>1 588 684.00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 434 029.40</b>	<b>2 216 244.58</b>	<b>2 551 049.00</b>
<b>CHARGES</b>				
Salaires et charges sociales	6	-1 966 864.37	-1 779 016.58	-2 029 365.00
Autres charges du personnel et formation		-11 667.93	-14 063.51	-18 625.00
Charges animation et matériel		-104 961.03	-95 824.22	-123 106.00
Autres charges d'exploitation	7	-349 911.84	-326 602.60	-374 483.00
Charges hors exploitation		-624.23	-737.67	-5 470.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>-2 434 029.40</b>	<b>-2 216 244.58</b>	<b>-2 551 049.00</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GIPE

### GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

#### COMTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

	Annexe	2024	FRANCS SUISSES	
			Budget	Différence
<b>PRODUITS</b>				
<b>Ecolages et autres recettes</b>				
Ecolages et autres produits	4	1 036 863.91	962 365.00	-74 498.91
Total Ecolages et autres produits		<b>1 036 863.91</b>	<b>962 365.00</b>	<b>-74 498.91</b>
<b>Contributions et subventions</b>				
Contributions des communes membres	5	1 397 165.49	1 588 684.00	191 518.51
Contributions autres communes				0.00
Subvention OFAS				0.00
Total contributions et subventions		<b>1 397 165.49</b>	<b>1 588 684.00</b>	<b>191 518.51</b>
<b>Produits d'intérêts</b>				
Produits d'intérêts		0.00	0.00	0.00
Total des produits d'intérêts		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 434 029.40</b>	<b>2 551 049.00</b>	<b>117 019.60</b>
<b>CHARGES</b>				
Salaires et charges sociales	6	-1 966 864.37	-2 029 365.00	-62 500.63
Autres charges du personnel et formation		-11 667.93	-18 625.00	-6 957.07
Charges animation et matériel		-104 961.03	-123 106.00	-18 144.97
Autres charges d'exploitation	7	-349 911.84	-374 483.00	-24 571.16
Charges hors exploitation		-624.23	-5 470.00	-4 845.77
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>-2 434 029.40</b>	<b>-2 551 049.00</b>	<b>-117 019.60</b>
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GIPE

### GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

#### ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2024

##### 1. GÉNÉRAL

Le Groupement Intercommunal pour la petite enfance a été constituée le 22 avril 2009 (ci-après le « Groupement »), par arrêté du Conseil d'Etat, ensuite des délibérations des conseils municipaux de Gy le 19 mars 2009, Jussy le 2 mars 2009, Meinier le 12 mars 2009 et Presinge le 9 mars 2009.

Le Groupement a été fondée par les communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge, dans le but de créer, d'organiser, de gérer et de développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance répondant aux besoins des familles et des entreprises sur le territoire des communes membres.

La crèche a ouvert le 12 mars 2012 avec une capacité d'accueil de 38 places. En 2024, la capacité d'accueil est de 55 places.

##### 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les règles régissant la présentation des comptes du GIPE reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

##### 3. CAPITAL DE DOTATION

Le Groupement s'est vu doté d'un capital de dotation de CHF 225'000 destiné à couvrir les investissements nécessaires à la mise en place de la crèche. Le capital de dotation est constitué des apports mentionnés ci-dessous des communes membres. Au titre du 13<sup>e</sup> exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 le capital de dotation n'a pas été utilisé.

#### Dotation initiale du capital de dotation par les communes membres

Meinier	118'400.00
Jussy	59'200.00
Presinge	29'600.00
GY	17'800.00
<b>Total</b>	<b>225'000.00</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GIPE

---

### 4. ÉCOLAGES ET AUTRES RECETTES

Le taux d'occupation moyen de la crèche pour l'exercice 2024 est de 88,48 % et le montant total généré par les écolages versés par les parents est de CHF 992'807.10 (2023 : CHF 882'145.00).

### 5. CONTRIBUTION DES COMMUNES MEMBRES

La contribution globale des communes s'élève à CHF 1'397'165.49. La participation de chacune des communes est répartie proportionnellement aux places attribuées.

Contribution des communes membres pour l'exercice 2023 et 2024

	2023	2024
Meinier (25.78 places)	610'632.91	654'889.57
Jussy (14.28 places)	327'606.11	362'754.97
Presinge (7.77 places)	174'429.52	197'381.38
Gy (7.17 places)	131'405.30	182'139.57
<b>Total</b>	<b>1'244'073.84</b>	<b>1'397'165.49</b>

### 6. CHARGES DU PERSONNEL

Au total, la crèche dispose d'environ 21.23 (personnel fixe) postes de travail en équivalent plein temps, soit un montant total des salaires brut de CHF 1'618'356.90.

### 7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales dépenses des autres charges d'exploitations sont constituées notamment par le loyer (CHF 220'000.00), les charges liées aux locaux (SIG, chauffage, nettoyage, etc.) reversées à la commune de Meinier (CHF 74'254.60) et les honoraires versés à Servicefamille management sàrl pour la tenue de la comptabilité et des salaires (CHF 18'696.00).

### 8. CRÉANCIERS ET AUTRES CRÉANCIERS À COURT TERME

Les postes se composent de factures ouvertes qui n'ont pas plus de 60 jours de dates valeurs (et ne sont pas des contentieux).

### 9. TABLEAU DES PROVISIONS

Néant.

### 10. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Néant.

### 11. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Néant.



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GIPE

---

### 12. EXPLICATIONS SUR LES CRÉDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURÉS

Néant.

### 13. INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce point vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus, et les risques financiers.

#### 13.1 Gestion des risques financiers

Le Conseil intercommunal du groupement est responsable des stratégies financières appliquées.

#### 13.2 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne est mis en place depuis le 12.10.2022. La matrice des risques a été formalisée et les contrôles associés sont identifiés. Une révision annuelle du SCI est prévue.

### 14. INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers prévus dans le manuel « modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » ne sont pas applicables au groupement compte tenu du fait que ses comptes ne présentent pas les particularités comptables des comptes communaux. Dès lors, il a été renoncé à les présenter dans les présents comptes annuels.

### 15. CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Néant.



## RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers GICSR

# Groupement Intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau (GICSR)

## COMPOSITION DU CONSEIL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Président :

Marc Michela\*

(Meinier)

Vice-président :

Laurent Wisler\*

(Collonge-Bellerive)

Membres :

Marcel Goehring

(Collonge-Bellerive)

José Burgos\*

(Meinier)

André Nasel

(Meinier)

Coranda Pierrehumbert

(Meinier)

Secrétariat-comptabilité :

Brigitte Veuillet-Dumont

(Mairie de Meinier)

*\* forment le bureau du Conseil*





# Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2024

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



# Berney Associés

### Responsabilités du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau du Conseil est responsable d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre l'exploitation du groupement. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau du Conseil a l'intention de liquider le groupement entier ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Audit

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comptabilité

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

Expertise & Conseil

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
  
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupement.

Fiscalité

Payroll

Corporate finance



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GICSR

### Berney Associés

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau du Conseil du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Bureau du Conseil notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate Finance

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique qualifiée

Marina CHRISTE  
Expert-réviseur agréée  
Réviseur responsable

BA Signature électronique qualifiée

Sébastien BRON  
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 3/3

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

1006 Lausanne  
Ch. de Roseneck 5  
+41 58 234 91 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GICSR

### GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

	31.12.2023	31.12.2024
	CHF	CHF
<b>1 ACTIF</b>		
<b>10 Patrimoine financier</b>		
100 Disponibilités et placements à court terme	32'217.55	116'727.28
101 Créances	31'078.96	4'000.00
<i>Envers la commune de Meinier</i>	16'516.17	0.00
<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	3'219.44	0.00
<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive - refacturation facture Bugna</i>	343.35	0.00
<i>Envers le restaurant "Le Rouelbeau"</i>	11'000.00	4'000.00
104 Actifs de régularisation	1'858.50	1'858.50
	<b>65'155.01</b>	<b>122'585.78</b>
<b>14 Patrimoine administratif</b>		
140 Immobilisations corporelles du PA	3.00	47'975.35
	<b>3.00</b>	<b>47'975.35</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>65'158.01</b>	<b>170'561.13</b>
<b>2 PASSIF</b>		
<b>20 Capitaux de tiers</b>		
200 Engagements courants	5'252.81	114'105.83
204 Passifs de régularisation	9'905.20	6'455.30
	<b>15'158.01</b>	<b>120'561.13</b>
<b>29 Capital propre</b>		
291 Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
	<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>65'158.01</b>	<b>170'561.13</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GICSR

### GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

#### COMPTE DE RÉSULTATS PAR NATURE POUR L'EXERCICE 2024

	Réalisé 2023 CHF	Budget 2024 CHF	Réalisé 2024 CHF
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>			
310 Charges de matériel et de marchandises	(896.55)	(2'200.00)	(2'795.85)
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(2'135.80)	(7'500.00)	(96.30)
312 Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(52'794.55)	(67'000.00)	(49'075.35)
313 Prestations de services et honoraires	(42'072.90)	(55'100.00)	(39'569.00)
314 Travaux d'entretien	(273'419.56)	(252'000.00)	(240'882.80)
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(37'212.52)	(41'000.00)	(30'510.01)
316 Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448'397.00)	(450'000.00)	(448'397.00)
<b>Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation</b>	<b>(856'928.88)</b>	<b>(874'800.00)</b>	<b>(811'326.31)</b>
<b>36 Charges de transfert</b>			
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	(1'138.00)	(1'000.00)	(1'830.80)
<b>Total des charges de transfert</b>	<b>(1'138.00)</b>	<b>(1'000.00)</b>	<b>(1'830.80)</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(858'066.88)</b>	<b>(875'800.00)</b>	<b>(813'157.11)</b>
<b>REVENUS D'EXPLOITATION</b>			
<b>46 Revenus de transfert</b>			
461 Dédommagements de collectivités publiques	830'066.88	844'800.00	786'978.36
Participation Collonge-Bellerive - achats de drapeaux	-	-	671.80
Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)	124'510.03	126'720.00	117'807.04
<b>Total participation Collonge-Bellerive</b>	<b>124'510.03</b>	<b>126'720.00</b>	<b>118'478.84</b>
Participation Meinier - achats de drapeaux	-	-	926.30
Participation Meinier - fonctionnement (85%)	705'556.85	718'080.00	667'573.22
<b>Total participation Collonge-Bellerive</b>	<b>705'556.85</b>	<b>718'080.00</b>	<b>668'499.52</b>
<b>Total des revenus de transfert</b>	<b>830'066.88</b>	<b>844'800.00</b>	<b>786'978.36</b>
<b>TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>830'066.88</b>	<b>844'800.00</b>	<b>786'978.36</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(28'000.00)</b>	<b>(31'000.00)</b>	<b>(26'178.75)</b>
<b>44 Revenus financiers</b>			
447 Produits des biens-fonds PA	28'000.00	31'000.00	22'000.00
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>28'000.00</b>	<b>31'000.00</b>	<b>22'000.00</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>			<b>(4'178.75)</b>
<b>48 Revenus extraordinaires</b>			
483 Revenus divers extraordinaires	-	-	4'178.75
<b>Total des revenus extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4'178.75</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS</b>			<b>-</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

Etats financiers GICSR

## GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

### COMPTE DE RÉSULTATS PAR FONCTION POUR L'EXERCICE 2024

	Réalisé 2023 CHF	Budget 2024 CHF	Réalisé 2024 CHF
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
<b>3410 Sports</b>			
<b>Total des charges</b>	<b>(858'066.88)</b>	<b>(875'800.00)</b>	<b>(813'157.11)</b>
3410.0 Charges administratives et loyer	(484'159.25)	(496'300.00)	(481'470.95)
3410.1 Installations sportives	(191'714.45)	(171'500.00)	(134'130.71)
3410.2 Bâtiments et parking	(182'193.18)	(208'000.00)	(197'555.45)
<b>Total des revenus</b>	<b>858'066.88</b>	<b>875'800.00</b>	<b>813'157.11</b>
3410.2 Bâtiments et parking	28'000.00	31'000.00	26'178.75
3410.2 Dédommagements des communes	830'066.88	844'800.00	786'978.36
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(858'066.88)</b>	<b>(875'800.00)</b>	<b>(813'157.11)</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>858'066.88</b>	<b>875'800.00</b>	<b>813'157.11</b>
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



# RAPPORT FINANCIER 2024

## Etats financiers GICSR

### GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

#### COMPTE DES INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2024

	Réalisé 2023 CHF	Budget 2024 CHF	Réalisé 2024 CHF
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES</b>			
3410 Sports			
3410.1 Installations sportives			
Total des dépenses	-	70'000.00	47'972.35
Total des recettes	-	-	-
50 Immobilisations corporelles	-	70'000.00	47'972.35
TOTAL DES DEPENSES	-	70'000.00	47'972.35
TOTAL DES RECETTES	-	-	-
INVESTISSEMENTS NETS	-	70'000.00	47'972.35



## COMMUNE DE MEINIER

Route de Gy 17 - 1252 Meinier - Tél. 022 722 12 12  
[info@meinier.ch](mailto:info@meinier.ch) - [www.meinier.ch](http://www.meinier.ch)